Département de l'Isère
Communes de la Buissière et du Cheylas

ENQUÊTE PUBLIQUE
du 20 novembre 2017 au 20 décembre 2017

PROJET de DÉMOLITION et de RECONSTRUCTION du PONT de la BUISSIÈRE

Pièces jointes

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE : DÉCISION N° E 17000388 / 38 DU 12 OCTOBRE 2017

ARRÊTÉ N° 38-2017- 300-DDTSE01 DE MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ISÈRE
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2017

Commissaire enquêteur : **Alain Monteil**

SOMMAIRE

Table des matières

1 PIÈCE JOINTE N°1 - AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE 3

1.1 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p1 3

1.2 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p2 4

1.3 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p3 5

1.4 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p4 6

1.5 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p5 7

1.6 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p6 8

1.7 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p7 9

1.8 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p8 10

1.9 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p9 11

2 PIÈCE JOINTE N°2 - PROCÉS-VERBAL de SYNTHÈSE des OBSERVATIONS 12

2.1 Récapitulatif des observations 12

2.2 Observations orales 13

2.2.1 Permanence n°1 : observations orales recueillies le 27 novembre 2017 au Cheylas .. 13

2.2.2 Permanence n°2 : observations orales recueillies le 5 décembre 2017 à La Buissière 15

2.2.3 Permanence n°3 : observations orales recueillies le 14 décembre 2017 au Cheylas .. 16

2.2.4 Permanence n°4 : observations orales recueillies le 20 déc 2017 à La Buissière 17

2.3 Observations écrites 20

2.3.1 Registre n°1 à La Buissière - observations écrites (R), par lettre (L) 20

2.3.2 Registre n°2 au Cheylas - observations écrites (R), par lettre (L) 29

2.3.3 Observations reçues par courriel sur le site dédié de la Préfecture 35

2.3.4 Observations reçues par courriel en dehors de la période de l'enquête publique 59

2.3.5 Coupure de presse : Le Dauphiné Libéré du 17 décembre 2017 59

3 PIÈCE JOINTE N°3 - DÉLIBÉRATION des CONSEILS MUNICIPAUX 60

3.1 Délibération du Conseil municipal de la commune de La Buissière 60

3.2 Délibération du Conseil municipal de la commune du Cheylas - page 1 61

3.3 Délibération du Conseil municipal de la commune du Cheylas - page 2 62

1 PIÈCE JOINTE N°1 - AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1.1 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION RHONE-ALPES

Autorité environnementale
Préfet de région

« Reconstruction du pont de la Buissière – RD166
Sur les communes de Le Cheylas et La Buissière »
(Isère)

Avis de l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement

Au titre des articles L. 122-1 et suivants du code de l'environnement

Avis P n° 2017-ARA-AP-00356
G 2017-003828

émis le 30 AOUT 2017

DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES / Service CIDDAE
5, Place Jules Ferry
69453 Lyon cedex 06

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

1.2 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p2

Préambule relatif à l'élaboration de l'avis

Le présent avis a été préparé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes / Service Connaissance, Information, Développement-durable, Autorité Environnementale pour le compte de monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité environnementale pour le projet concerné.

Le projet de démolition et de reconstruction du pont de la Buissière, présenté par le conseil départemental de l'Isère, est soumis à l'avis de l'Autorité environnementale conformément aux articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-7 du code de l'environnement. Le projet est soumis à étude d'impact, et à autorisation environnementale. Le dossier d'étude d'impact constitue également le dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

L'Autorité environnementale a été saisie pour avis, par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, le 30 juin 2017.

Cette saisine est conforme à l'article R. 122-7 du code de l'environnement.

Afin de produire cet avis et en application de l'article R. 122-7 (III) de ce même code, le préfet de département et le directeur général de l'agence régionale de santé, ont été consultés le 12 juillet 2017.

La zone d'étude au sens environnemental concerne le territoire des communes de La Buissière et Le Cheylas.

Il est rappelé ici que pour tous les projets, plans ou programmes soumis à étude d'impact ou à évaluation environnementale, une « Autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage et du public.

L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple. Il ne constitue pas une approbation au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation de travaux. Il ne dispense pas des autres procédures auxquelles le projet, plan ou programme peut être soumis par ailleurs.

L'avis de l'Autorité environnementale ne porte pas sur l'opportunité de l'opération, mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par l'opération. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable au projet, plan ou programme. Il vise à améliorer sa conception, et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

Conformément à l'article R. 122-9 du code de l'environnement, le présent avis devra être inséré dans le dossier du projet soumis à enquête publique ou à une autre procédure de consultation du public prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ou mis à disposition du public conformément à l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 122-7 (II) de ce même code, le présent avis devra également être mis en ligne :

- sur le site Internet de l'Autorité environnementale. À noter que les avis « Autorité environnementale » du préfet de région et des préfets de départements en Rhône-Alpes sont regroupés sur le site de la DREAL : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « Autorité environnementale » ;
- et sur le site Internet de l'autorité chargée de le recueillir, lorsque cette dernière dispose d'un tel site.

page2/9

1.3 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p3

Synthèse de l'avis

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction sur place du Pont de la Buissière situé sur les communes du Cheylas et de La Buissière dans le département de l'Isère.

La circulation a été interdite suite à la dégradation du pont de la Bussière qui enjambe l'Isère et relie la Buissière au Cheylas, dans le Grésivaudan.

Sur la forme, l'étude d'impact, de bon niveau, est claire et de bonne qualité. Elle comprend l'ensemble des parties prévues à l'article R. 122-5 du code de l'environnement et couvre les thématiques requises. Elle reste toutefois perfectible au regard des quelques observations figurant dans l'avis détaillé ci-après.

En termes de méthode, l'étude traduit une bonne compréhension de la démarche dite « ERC » (« éviter réduire compenser »). Elle présente une analyse des impacts globalement pertinente même si elle reste perfectible au regard de certains points particuliers comme la présence avérée ou non de chiroptères au niveau du pont. Les mesures d'intégration environnementale apparaissent globalement pertinentes même si certaines mériteraient d'être davantage détaillées et assorties d'un engagement ferme du maître d'ouvrage.

Sur le fond, les enjeux ont bien été identifiés et pris en compte. L'aménagement du pont et de son seuil répondent aux objectifs de rétablissement de la continuité écologique de l'Isère en améliorant la situation tant du point de vue de la continuité biologique de celui du transit sédimentaire. Le fait qu'il soit reconstruit sur place réduit très fortement l'effet d'emprise du projet qui s'avère donc très peu consommateur de milieux naturels.

Eu égard au fort allongement de parcours résultant de la coupure de la RD166, il résultera du projet une diminution très significative des kilomètres parcourus et des pollutions, nuisances et émissions de gaz à effet de serre qui y sont liés. Une prise en compte plus affirmée des déplacements cyclables aurait encore amélioré le projet de ce point de vue.

1.4 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p4

Avis détaillé

Les pages citées dans cet avis font référence à l'étude d'impact, sauf mention contraire.

Plan de localisation du projet
Source : Dossier d'étude d'impact de mars 2017 page 13

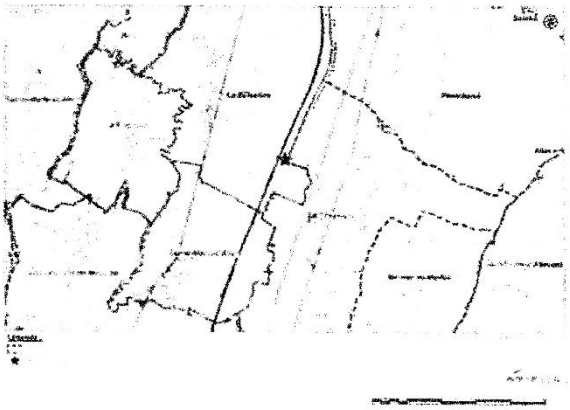

1 – Présentation du projet et de son contexte

Au printemps 2013, le pont de la Bussière, qui enjambe l'Isère, dispose de cinq voûtes en pierre de taille et relie La Bussière au Cheylas, dans le Grésivaudan, a manifesté des signes de faiblesse faisant craindre un effondrement à court terme et imposant l'interruption du trafic sur la RD166 occasionnant un important allongement de parcours pour les usagers.

Une réparation n'étant pas techniquement réalisable, la solution choisie est celle de la reconstruction.

1.1 – Description du projet

Il s'agit d'un pont à deux travées de 120 mètres de long, avec une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs.

Le projet nécessite :

- la mise en place des batardeaux en rive droite et la démolition de l'ouvrage existant en deux phases : démolition des travées 4 et 5 dans un premier temps, puis du retournement du batardeau en rive gauche avant la démolition des travées 1 à 3 ;
- la construction de la pile centrale, le lançage de la charpente métallique, la réalisation du hourdi et de la pose des superstructures.

1.2 – Principaux enjeux environnementaux

Les enjeux principaux identifiés par l'autorité environnementale sont liés aux thématiques suivantes : l'eau et les milieux aquatiques, la biodiversité et les déplacements.

– Enjeu « Eau et milieux aquatiques » :

Le projet est réalisé dans la rivière Isère, qui correspond à l'enjeu principal du projet. L'Isère est classée en liste 2 (cf article L214-17 et R214-107 du code de l'environnement) et le seuil existant, associé au pont de la Buissière est un obstacle référencé au référentiel des obstacles.

La qualité du cours d'eau et ses enjeux ont bien été identifiés dans le dossier de l'étude d'impact.

L'actuel pont de la Buissière, avec ses 4 piles et son seuil de 2 mètres de hauteur engendre actuellement un impact important pour les crues de l'Isère et pour le transport solide.

L'enjeu du projet consiste à diminuer l'impact du pont sur le bon écoulement de la rivière Isère et à améliorer la continuité écologique sous le pont.

La nappe « alluvions de l'Isère en combe de Savoie et Grésivaudan » correspond à la masse d'eau souterraine concernée. Le projet est situé à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable du Cheylas. La nappe est caractérisée comme vulnérable car elle n'est pas protégée par un niveau imperméable.

Enfin, l'ensemble du secteur est compris au sein d'un vaste complexe des zones humides identifiées à l'inventaire départemental.

1.5 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p5

– Enjeu « Biodiversité » :

Les enjeux environnementaux ont bien été identifiés, localisés et hiérarchisés.

La zone d'étude se situe en tout ou partie dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « L'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot », à proximité immédiate d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « zones humides de la Rolande et du Maupas » et d'un Espace Naturel Sensible (ENS) du département de l'Isère.

Les milieux anthropisés et colonisés par des espèces exotiques envahissantes sont nombreux.

Les principaux enjeux faune/flore/habitats relèvent de la présence d'une forêt alluviale d'intérêt communautaire prioritaire, de quelques stations d'espèces de flore protégées et/ou patrimoniales, d'espèces de faune protégées et d'habitats d'espèces .

L'évaluation des incidences Natura 2000 est satisfaisante. Elle est argumentée et conclusive quant à l'absence d'incidence sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 le plus proche.

– Enjeu « Déplacements » :

L'aire d'étude du projet est traversée par l'autoroute A41 et par une voie ferrée. La RD166 est actuellement coupée au niveau du pont de la Buissière. Avant la dégradation du pont de La Buissière, le trafic sur la RD166 était de 2 300 véhicules par jour. Plusieurs lignes de bus desservent l'aire d'étude, au niveau de la gare du Cheylas.

La place de la voiture dans les déplacements est prépondérante dans ce secteur du Grésivaudan.

2 – Analyse de l'étude d'impact, de la qualité et de la pertinence des informations contenues

2.1 – Caractère complet de l'étude

Sur le plan formel, l'étude d'impact comprend l'ensemble des parties visées à l'article R. 122-5 du code de l'environnement dans sa version en vigueur à la date de dépôt de la demande, et couvre les thématiques requises.

Elle est globalement bien illustrée, les nombreuses cartes, plans photographies du site sont de bonne qualité, et les synthèses, bien utiles en fin de paragraphes, sont bien présentes.

Elle aborde l'ensemble de thèmes environnementaux et les impacts du projet sont évalués en phase travaux ainsi qu'en phase de fonctionnement. Des mesures d'évitement, de réduction d'impact et de compensation sont présentées même si elles auraient pû être mieux détaillées, avec un engagement ferme du maître d'ouvrage.

2.2 – État initial et analyse des impacts du projet sur l'environnement

État initial : De manière générale, l'état initial est documenté de façon satisfaisante. Il est réalisé sur une aire d'étude cohérente et traite de l'ensemble des thématiques environnementales. Dans l'ensemble, les enjeux ont bien été identifiés, hiérarchisés et localisés.

Un tableau récapitule les enjeux sous forme de synthèse globale hiérarchisant l'ensemble des enjeux (pages 112 et 113 de l'étude d'impact) au sein de l'état initial.

Analyse des impacts : Tous les types d'impacts (permanents, temporaires, directs ou indirects) ont été étudiés :

Concernant l'enjeu « Eau et milieux aquatiques » :

Les travaux de démolition et de construction du pont de la Bussière nécessitent la mise en place de batardeaux en deux phases, successivement une par rive. Ils nécessitent d'accéder à environ la moitié de la

1.6 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p6

section du lit mineur à chaque fois. L'impact principal de cette phase de réalisation concerne la maîtrise du risque de crue en phase travaux.

Les impacts du projet sur la nappe « des alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan » correspondent principalement à ceux des fondations du nouvel ouvrage.

Concernant les enjeux « Biodiversité » :

L'état initial se base sur des sonnées bibliographiques et des inventaires réalisés selon des méthodologies appropriées. Il apparaît représentatif. Les éléments de l'étude d'impact, concernant cette thématique, sont clairs, bien rédigés, argumentés et illustrés.

Globalement, les impacts potentiels permanents, temporaires, directs et indirects du projet sur les enjeux ont été étudiés. Au vu des enjeux identifiés, de la nature des travaux et des aménagements, le dossier présente une bonne analyse de ces impacts.

Concernant toutefois le sujet très particulier de la présence des chiroptères dans ou à proximité de l'ouvrage actuel, on note une divergence entre le contenu de l'état initial et celui de l'analyse des impacts. Dans la partie état initial, on peut lire que la présence occasionnelle d'individus isolés à un moment de leur cycle biologique reste possible, alors que plus loin, on lit que le pont de la Buissière est actuellement utilisé comme gîte d'hivernage.

Les impacts sont principalement liés à la perte d'habitat et d'habitats d'espèces, la destruction potentielle d'espèces ou le dérangement en phase travaux, ainsi qu'au risque de propagation des espèces invasives.

Concernant les enjeux « Déplacements » :

Le projet a vocation à améliorer la situation existante, puisqu'il s'agit de rétablir une liaison interrompue depuis 2013 et qui fait défaut. Les distances et temps de trajets seront très significativement raccourcis, ce qui diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

2.3 – Justification du projet et étude de variantes

Conformément aux articles L.122-1 à L122-3-5 et R.122-4 à R122-5 du Code de l'Environnement en vigueur à la date du dépôt de la demande, l'étude d'impact inclut un développement présentant l'esquisse des principales solutions de substitution envisagées par le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu.

Le pétitionnaire a choisi les travaux permettant de garantir l'objet initial du projet en préservant au mieux l'environnement.

Les choix ont été faits afin de ne pas avoir d'incidences significatives en cas de crues et notamment sur l'ouvrage de régulation de crue de Pontcharra. Une crue de référence pour chaque phase de chantier a été déterminée. Elle correspond à un compromis entre la résistance des batardeaux et l'acceptabilité des impacts en amont et en aval qu'amènerait le maintien du batardeau. Au-dessus de ce niveau, le batardeau sera rendu fusible afin d'éviter d'impacter significativement le niveau des plus hautes eaux et d'aggraver le risque inondation.

2.4 – Compatibilité avec les documents cadres

L'étude d'impact, listant l'ensemble des plans, programmes et documents d'urbanisme intéressés, produit, pour ceux qui sont réputés pouvoir être concernés, une analyse de la compatibilité du projet. Elle décrit l'articulation du projet avec ces différents documents.

Elle précise, entre autres, que le projet est compatible avec :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement ;
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée ;
- le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie Rhône-Alpes ;

1.7 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p7

- les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement ;
- le schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes ;
- Le plan régional santé environnement Rhône Alpes ;
- Le plan climat énergie territorial de la communauté de communes du Grésivaudan ;
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement ;
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement ;
- le plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux prévu par l'article L. 541-14 du code de l'environnement ;
- le plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics prévu par l'article L. 541-14-1 du code de l'environnement ;
- le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;
- le projet de plan de déplacements urbains du Grésivaudan ;
- le schéma de cohérence territoriale ;
- le plan d'occupation des sols.

2.5 – Résumé non technique

L'étude d'impact est accompagnée d'un résumé non technique, lisible et clair, correctement illustré et qui reprend l'ensemble des éléments développés dans l'étude d'impact.

3) Prise en compte de l'environnement par le projet

Des mesures d'évitement et de réduction en phase travaux et exploitation sont proposées pour les principaux enjeux identifiés.

Cette partie est déclinée par thématiques principales :

3.1 – « Eau et milieux aquatiques » :

Le choix de réaliser un pont avec une seule pile permettra d'améliorer très significativement la situation par rapport à celle engendrée par l'ouvrage existant dans la mesure où il conduit à minimiser l'impact du pont sur le lit mineur en cas de crue.

Le seuil en rivière sera lui aussi partiellement effacé dans la mesure où il est prévu qu'il soit aplani avec une pente de 5 % améliorant nettement la continuité biologique ainsi que le transit sédimentaire. Il est toutefois dommage que le dossier ne contienne pas une analyse plus claire des gains qu'apportera cette modification du seuil sur l'environnement.

L'impact des batardeaux pour les deux phases de travaux a été étudié, en particulier en modélisant l'impact sur l'ensemble des ouvrages connus susceptibles d'être impactés le long de l'Isère.

L'organisation temporelle et physique du chantier a été adaptée afin de garantir l'objet initial du projet en préservant au mieux l'environnement.

Le phasage du projet prévoit d'intervenir dans le lit de l'Isère pendant environ 1 an. La rivière Isère comporte une quinzaine d'espèces piscicoles avec des cycles de vie propre qui ne permettent pas de cibler concrètement une période de moindre impact. La contrainte la plus importante sur l'échéancier de déroulement du chantier est donc le risque de crues dont les plus contraignantes interviennent en général entre début mai et fin juillet.

1.8 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p8

Dans cet esprit, le pétitionnaire prévoit la mise en place de mesures de surveillance, d'anticipation et d'alerte des crues, la mise en place d'un plan de retrait du chantier en cas de crue qui permettront d'évacuer rapidement le chantier et de rendre fusible le batardeau en place.

Le risque de pollution de l'Isère en phase en chantier fait l'objet de mesures d'évitement et de réduction et un plan d'intervention et d'alerte sera mis en place.

Le projet prend des mesures afin de rendre très faibles les impacts sur l'hydrogéologie. Les impacts de pollutions diffuses ou ponctuelles ont été étudiés. Les travaux seront réalisés en dehors du périmètre éloigné du captage du Cheylas. Elles font l'objet d'un panel de mesures d'évitement et de réduction permettant de limiter les impacts au niveau du chantier.

3.2 – Biodiversité

Les mesures d'évitement et de réduction relatives aux enjeux des forêts alluviales et d'une espèce de flore protégée (l'Inule de Suisse) sont bien précisées et cartographiées. Elles permettent d'éviter les impacts de façon significative sur les milieux.

Une démarche d'évitement, de réduction et d'accompagnement a été mise en place pour réduire les impacts de façon significative sur les Chiroptères et l'Avifaune, avec notamment la création d'aires de repos et de reproduction.

Concernant la question de la présence potentielle de chiroptères sur le site du projet, aucune mesure spécifique n'est proposée en phase travaux. Rien n'est spécifié dans la partie relative au milieu naturel. Dans la synthèse générale, page 138, on peut toutefois lire que les travaux sont prévus hors période de sensibilité de l'avifaune et les chiroptères mais sans plus de détails.

Si l'on fait abstraction de ce point particulier, les mesures d'évitement et de réduction préconisées, notamment mises en défens des espaces sensibles, des stations d'espèces invasives et des stations d'espèces de flore (notamment petite massette et inule de Suisse), adaptation du calendrier des travaux aux périodes de sensibilité des espèces (avifaune), permettent de limiter significativement les impacts potentiels.

Les mesures d'accompagnement prévoient notamment la présence d'un écologue en phase chantier, l'installation de nichoirs.

Les mesures apparaissent pertinentes sans présenter de difficultés de mise en œuvre, toutefois, il importe qu'elles puissent être mieux détaillées eu égard aux points suivants :

- les modalités techniques de mise en œuvre des mesures d'évitement (page 122) et les mesures de réduction relatives aux **espèces invasives** (pages 127) ont vocation à être plus développées techniquement ;
- étant indiqué à la page 128 que des **plantations** seront effectuées lors de la remise en état, il importe que les modalités techniques de leur mise en œuvre soient mieux détaillées (espèces locales, listes de plants…) ;
- les mesures de réduction et d'accompagnement relatives à la **pose de nichoirs** inclus dans le futur pont, dans des bâtis et milieux naturels alentours auraient vocation à être développées dans le corps de l'étude (localisation, descriptifs techniques, nombre minimum de nichoirs, entretien, durée d'engagement en phase d'exploitation, suivis). En effet, elles ne sont quer brièvement évoquées en pages 128 et 154, le descriptif technique étant renvoyé à l'annexe B (page 154) qui est en fait une note de cadrage (page 219). Or, cette note comporte des préconisations qui ne garantissent pas réellement l'engagement du maître d'ouvrage concernant la mise en œuvre de ces mesures. L'autorité environnementale recommande que le dossier soit assorti d'engagements fermes du maître d'ouvrage quant aux mesures développées dans l'annexe précitées[1] ;
- concernant les mesures complémentaires ex-situ (aménagement de bâti et création d'un îlot de senescence), il est indiqué en page 9 de l'annexe que celles-ci ne sont pas encore abouties, ce qui

1 *Engagement notamment sur le nombre minimal de nichoirs intégrés au pont ainsi que sur l'entretien et les suivis prévus pour ceux-ci en phase d'exploitation.*

page8/9

1.9 Avis n° 2017-ARA-AP-00356 du 30 août 2017 - p9

explique qu'elles ne soient pas développées techniquement dans le corps du dossier (page 128). Ces mesures étant une des conditions de l'acceptabilité environnementale du projet, celles-ci doivent faire l'objet d'un engagement ferme, notamment pour ce qui concerne l'aménagement d'un bâti en faveur des Chiroptères. En effet, cette mesure apparaît nécessaire afin de garantir l'absence d'impacts résiduels significatifs sur ce groupe d'espèces ;

- les modalités de suivis des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, reportées en annexe B, ont vocation à être développées et précisées techniquement dans le dossier et faire l'objet d'un engagement ferme.

3.3 – Déplacements

Le rétablissement du trafic sur la route départementale 166 constitue un effet positif majeur du projet, réduisant fortement le nombre de kilomètres parcourus ainsi que les pollutions, nuisances et émissions de gaz à effet de serre qui y sont liées. Le projet semble toutefois se borner à la restauration de la situation précédente alors qu'il aurait utilement pu inclure des éléments pouvant aller dans le sens d'une amélioration des parts modales des modes autres que la voiture particulière (infrastructures favorables aux déplacements cyclables par exemple).

Le présent avis ne constitue pas une approbation au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation des travaux ***(notamment procédures d'urbanisme, procédure loi sur l'eau, autorisation de défrichement).***

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional Délégué

Jean-Philippe DENEUVY

page9/9

2 PIÈCE JOINTE N°2 - PROCÉS-VERBAL de SYNTHÈSE des OBSERVATIONS

Les habitants des communes de la Buissière et du Cheylas ainsi que ceux des communes avoisinantes qui empruntaient de temps à autre ou régulièrement la route CD166 lorsqu'elle était en service se sont fortement mobilisés durant l'enquête publique. Les personnes rencontrées étaient dans l'ensemble bien informées des grandes lignes du projet de démolition et de reconstruction du pont de la Buissière.

Le présent Procès-verbal de synthèse des observations concerne l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de démolition et de reconstruction du pont de La Buissière situé sur les communes du Cheylas et de la Buissière

Les observations soulèvent le plus souvent les mêmes questions, les mêmes interrogations. Afin de les analyser, elles ont été regroupées selon les 4 thèmes généraux suivants :

1- **Pertinence du projet**,
2- **Sécurité des cyclistes et des piétions**,
3- **Limitation du trafic des poids lourds**,
4- **Protection de l'environnement**.

Pour chaque observation, le ou les principaux thèmes évoqués sont indiqués.

2.1 Récapitulatif des observations

Nombre d'observations

Observations écrites

	Observations écrites		
	Sur registre	Par lettre	Total
Registres			
Registre 1 - La Buissière	23	8	31
Registre 2 - Le Cheylas	25	5	30
Boîte aux lettres numérique		86	86
(Hors enquête publique)		(1)	(1)
Total	48	99	147

Observations orales

	Observations orales
Permanences	
N°1 - Le Cheylas	5
N°2 - La Buissière	5
N°3 - Le Cheylas	8
N°4 - La Buissière	7
Total	25

Nombre total d'observations écrites et orales : 172

Les observations du public sont analysées ci-dessous dans l'ordre chronologique.
En cas d'interventions multiples, une mention renvoie aux observations qui se complètent.
Pour les observations écrites sur le registre, indiquées (**R**), reçues par lettre, indiquées (**L**) ou par courriel indiquées (**C**), le premier chiffre renvoie au numéro de registre et les deux suivants au numéro d'ordre de l'observation.
Pour les observations orales indiquées (**O**), le premier chiffre est le n° de permanence, les deux suivants le numéro d'ordre de l'observation.
Les avis exprimés par le public apparaissent en ***italique***, les commentaires du commissaire enquêteur dans le corps du texte (**Arial**).

Les observations reçues en dehors de la période d'enquête ne sont pas comptabilisées.

2.2 Observations orales

2.2.1 Permanence n°1 : observations orales recueillies le 27 novembre 2017 au Cheylas

Observation n° O-101 de M. Alain DARAMY, 270 route des Chaberts, Le Cheylas
Responsable des services techniques à la mairie du Cheylas, Monsieur Alain DARAMY a déjà rédigé une observation sur le registre (Voir l'observation n° R-203).
Il demande s'il ne serait pas possible d'aménager une piste cyclable de chaque côté du pont.
Il ajoute que les piétons ne se sentiront pas en sécurité avec les trottoirs de 65 cm de largeur.
Il pense même qu'il serait éventuellement possible de créer une coursive en surplomb et à l'extérieur de chaque côté du pont pour accommoder un cheminement piétonnier.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-102 de M. André VILLOT, 61 rue des écoles, Le Cheylas
Pour Monsieur VILLOT, il est urgent de réaliser ce pont. Depuis 4 ans les habitants du Cheylas sont obligés de faire le tour, soit au sud, soit au nord, pour rejoindre la rive droite de l'Isère, c'est-à-dire 12 km supplémentaires avec une perte de temps et d'argent.
Les études et la décision ont été beaucoup trop longues. Il était évident que la solution était de construire un nouveau pont et non d'essayer de réparer l'ancien.
Il pense qu'il serait peut-être préférable que ce pont soit interdit aux poids lourds ou tout au moins limiter le tonnage afin d'alléger la circulation et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Thème : Pertinence du projet, Limitation poids lourds, Sécurité cyclistes et piétons.

Observation n° O-103 de Mme Claudette CANOVAS, 67 rue du Villard, Le Cheylas
et de Mme Danièle SPOLITINI, 125 route des Essarts, Le Cheylas
Toutes deux sont impatientes de voir le nouveau pont et paraissent intéressées par le planning des travaux et le coût du projet.
Aujourd'hui, si l'on veut aller de l'autre côté du pont, il faut compter une demie heure selon les encombrements le matin et le soir et 11 ou 12 km de plus.
Elles reviendront à la mairie pour feuilleter le dossier d'enquête et déposer leurs remarques et enverront leurs enfants pour qu'ils donnent également leur avis…

Thème : Pertinence du projet

Observation n° O-104 de M. Jacques MARCELLOT, 51 rue du bac, Le Cheylas
Monsieur Jacques MARCELLOT ne comprend pas pourquoi il a fallu tant de temps pour faire les études et lancer l'enquête publique puisqu'il était évident qu'il fallait reconstruire le pont !...
Il pense de le Conseil départemental a préféré continuer le projet de renforcement des digues de l'Isère plutôt que de se lancer sur un nouveau projet, étant donné son coût.
Ce pont qui relie les communes de la Buissière et du Cheylas est indispensable et sa fermeture depuis 4 ans a pénalisé les habitants des 2 communes.
Après avoir lu le résumé technique du dossier d'enquête, il trouve que c'est un bon projet et souhaite que les travaux commencent au plus vite.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° O-105 de M. Michaël BETTON, 121 rue du verger, Le Cheylas
- de M. Philippe DELAVIGNE, 308 route du Rompay, Le Cheylas
- de M. Michel COCHET, Dirigeant de l'entreprise Bois du Dauphiné
- et de M. et Mme Jean VILLOT, Garagiste, Le Cheylas

Comme l'heure de la fermeture de la mairie du Cheylas et de la fin de la permanence est proche (17 heures) ces 5 personnes acceptent volontiers d'être reçues ensemble.

Après un rapide tour de table pour que chacun se présente, le commissaire enquêteur rappelle le déroulement de l'enquête publique et la possibilité pour chacun de consulter le dossier d'enquête et de déposer une observation sur le registre ou par courrier.
Ces personnes sont unanimes pour dire que le pont est indispensable et que la reconstruction doit se faire le plus vite possible, surtout pour M. Michel COCHET, dirigeant de la scierie « Bois du Dauphiné », dont les camions sont obligés de faire le grand tour pour rejoindre l'autoroute.
Très vite la conversation s'engage sur le profil de la chaussée (2 voies de 3 m) et des 2 trottoirs de 0,65 m de large. Monsieur Michaël BETTON qui a déposé une observation dans le registre (Voir observation n° R-202) objecte que si la largeur de la chaussée du nouveau pont est légèrement supérieure à celle de l'ancien (6 m au lieu de 5,5 m), les trottoirs ont été réduits de 1 m à 0,65 m. Cette disposition n'apporte aucune sécurité : tout d'abord aux piétons puisque 2 poussettes ne peuvent se croiser, ensuite aux cyclistes qui se retrouvent au milieu des voitures et des poids-lourds, enfin, les véhicules iront plus vite sur ce pont puisque la chaussée sera plus large.
Ne pourrait-on prévoir une piste cyclable et peut-être qu'un seul trottoir plus large (1 m) serait-il suffisant pour les piétons ?
La conversation s'engage sur la sécurité des cyclistes : possibilité de limiter la vitesse à 70 km/h ?, ou bien des feux rouges alternés avec 2 pistes cyclables une de chaque côté de la chaussée ?
Monsieur Jean VILLOT fait remarquer que le nouveau pont a une largeur de 9 mètres hors tout et que la partie utile représente 2 x 3 = 6 m pour la chaussée et 2 x 0,65 = 1,3 m pour les trottoirs soit au total 7,3 mètres utiles. Il existe donc une largeur non utilisée de 9 - 7,3 = 1,7 mètres qui pourrait servir pour une piste cyclable ou pour un passage protégé pour piétons.

Les 5 personnes en arrivent à une proposition commune

1- *Légère réduction de la chaussée à 2,9 x 2 = 5,8 mètres,*
2- *Réduction de la vitesse sur le pont à 70 km/h,*
3- *Suppression des 2 trottoirs latéraux et création d'une piste cyclable de 0,75 mètre de chaque côté et au niveau de la chaussée par un marquage au sol.*
4- *Création de chaque côté du pont d'un passage piéton surélevé par rapport à la chaussée et d'une largeur de 1 mètre, construit en encorbellement sur des potences métalliques de chaque côté du pont. Le poids supplémentaire de cette structure ou coursive devrait être négligeable par rapport à celui du pont.*

Son coût supplémentaire ne devrait pas être très élevé au regard des avantages créés.

5- *La balustrade serait ainsi reportée aux extrémités latérales de chaque côté du pont.*

Cette disposition a pour avantages :

- *La sécurité de la circulation en limitant la vitesse des véhicules,*
- *La sécurité des cyclistes par la création de 2 vraies pistes cyclables latérales,*
- *La sécurité des piétons par la création d'un véritable passage protégé séparé de la chaussée.*

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

2.2.2 Permanence n°2 : observations orales recueillies le 5 décembre 2017 à La Buissière

Observation n° O-201 de M. et Mme Jean-Marie et Danièle TEISSEIRE, Ste-Marie d'Alloix
Très favorables à la reconstruction du pont, M. et Mme TEISSEIRE trouvent que la décision a été très longue à prendre alors qu'elle était évidente. Ils se plaignent des embouteillages sur les autres ponts, celui de Goncelin comme celui de la Gâche et pensent qu'un pont serait nécessaire à la sortie de l'autoroute. Par ailleurs, ils craignent que les associations écologistes fassent retarder le projet en imposant son élargissement pour la création de pistes cyclables.

Voir observation n° R-104 de M. et Mme TEISSEIRE
Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-202 de M. et Mme Gérard CHABERT, 109 Route de la gare, La Buissière
Demeurant à 700 mètres environ du pont, M. et Mme Gérard CHABERT sont directement concernés et émettent plusieurs critiques vis-à-vis du projet :

- *la route d'accès au pont est étroite, sans trottoirs et la sécurité des riverains n'est pas assurée car sans limitation de tonnage, les plus gros poids lourds, semi-remorques et grumiers circuleront sur le pont,*
- *ils mettent en doute l'utilité de la création de pistes cyclables qui va entrainer un élargissement de la chaussée, donc entrainer une vitesse accrue des véhicules et une augmentation des risques pour les piétons et cyclistes.*

En conséquence ils demandent une limitation du tonnage des poids lourds à 7,5 tonnes.

Ils remettent une lettre qui sera agrafée au registre : Voir observation n° L-107
Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° O-203 de M. Patrick JACQUEMONT, 52 Route de la gare, La Buissière
L'observation de M. JACQUEMONT rejoint l'observation précédente puisqu'il habite à 1 km environ du pont, de l'autre côté de la route par rapport à M. et Mme CHABERT.
Le problème principal pour ce pont, ce sont les camions, leur poids, leur vitesse. Il faut donc limiter le tonnage à 7,5 tonnes et éviter la création de pistes cyclables, peu utiles car elles ne seront fréquentées que quelques jours pendant la belle saison. En effet, l'élargissement du pont augmentera la vitesse des véhicules et une diminution de la sécurité des vélos et des piétons. Il faut envisager une limitation de la vitesse sur le pont : 30 ou 50 km/h ?

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° O-204 de M. et Mme Brigitte et Philippe LANOY, Rte de la Maladière, La Buissière
M. et Mme LANOY sont tout à fait favorables à la reconstruction du pont car :

- *la vie et les échanges entre les 3 rives sont perturbés depuis plusieurs années,*
- *le pont de la Gâche est saturé aux heures de pointe.*

Ils ne sont pas opposés à l'aménagement de pistes cyclables de chaque côté de la chaussée mais pensent que les poids lourds restent un problème. Il faudrait donc limiter le tonnage à 12 T de manière à augmenter la sécurité des cyclistes et des piétons.

Ils résument leurs remarques sur le registre : voir l'observation n° R-106 de M. et Mme LANOY
Thème : Pertinence du projet, Limitation poids lourds

Observation n° O-205 de Mme Marie-Christine VASSY, Rue de la Chevalerie, La Buissière
La route d'accès au pont est parfois étroite et quelquefois dangereuse lorsque des gros camions se croisent. La sécurité des cyclistes et des piétons n'est pas assurée.
Pour Madame Marie-Christine VASSY, il semble donc nécessaire de limiter à 7,5 tonnes la circulation des poids-lourds aussi bien sur la route que sur le pont.

Elle remet une lettre agrafée au registre : voir l'observation n° L-108
Thème : Limitation du trafic poids lourds

2.2.3 Permanence n°3 : observations orales recueillies le 14 décembre 2017 au Cheylas

Observation n° O-301 de M. Bertrand CHRISTIAN, ADTC, Crolles
O-302 de M. Pierre BANCILHON, GRENE, Le Touvet
O-303 de Mme Claire MOREAU, RIF, Sollières, Goncelin
Ces personnes se présentent ensembles et représentent les associations suivantes :

ADTC : *Association pour le développement des transports en commun.*
C'est une association forte d'un millier d'adhérents militant pour les modes de développement alternatifs : le tramway, le vélo urbain, le RER Grenoblois, les zones 30, les double-sens cyclables. Monsieur Bernard CHRISTIAN remet une note de 4 pages qui sera agrafée au registre.
La principale critique est de ne pas prendre en considération les modes actifs : cyclistes et piétons.
Par ailleurs, globalement le projet ne respecte pas les préconisations des différents documents de référence et n'est donc pas en compatibilité avec :

- *le projet de plan de déplacements urbains du Grésivaudan,*
- *le schéma de cohérence territoriale.*

L'association affirme que des solutions à moindre coût existent et propose parmi celles-ci d'élargir le tablier du pont de 1 m à 2 m et de transformer les malheureux 90 cm des trottoirs prévus en bandes multifonctionnelles permettant la circulation des piétons et des vélos.
Afin de détailler les contre-propositions d'ADTC, il est convenu d'une rencontre à définir

GRENE : *Grésivaudan Nord environnement*
L'association GRENE a été créée en 2013 à l'initiative de la FRAPNA Isère pour agir dans le domaine de la protection de l'environnement dans le Grésivaudan. Monsieur Pierre BANCILHON remet une note qui sera agrafée au registre (Voir R-101). Il insiste sur la nécessité d'avoir une piste cyclable correspondant aux recommandations de l'autorité environnementale dans son avis ainsi qu'aux prescriptions du SCoT.
L'association GRENE demande donc que le futur pont de la Buissière soit muni de voies cyclables et piétonnes des deux côtés, comme cela a été récemment de cas pour le pont de St-Quentin sur Isère.

RIF : *Portant le nom du ruisseau de Goncelin, cette association a pour but la mise en place d'actions culturelles et citoyennes.*
Elle organise des sorties en vélo et c'est à ce titre que Madame Claire MOREAU s'associe aux autres associations, ADTC et GRENE, pour demander que le futur pont de la Buissière soit pourvu de pistes cyclables.

Voir également l'observation n° L-208.
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-304 de M. Claude ORTOLLAND, conseiller municipal, Le Cheylas
O-305 de MM. Didier et Gilles CERDAN, 117 Route du Mercier, Le Cheylas
O-306 de M. VALKRE, Le Cheylas
O-307 de Mme Colette PUJOL, Le Cheylas

Ces personnes reçues ensemble sont très favorables à la reconstruction du pont indispensable pour les habitants des deux communes.
Bien sûr, une piste cyclable pourrait être plus utile qu'un passage piéton bien que le vélo reste pour les habitants de la commune une activité de loisir pratiquée surtout en été, le week-end ou pendant les vacances.
En aucun cas, la création de cette piste cyclable ne doit retarder la construction du pont.

À ce propos, Madame Colette PUJOL met un mot dans le registre (Voir observation n° R-221)
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-308 de M. MARCHAL, Groupe Eiffage, 38160 Saint-Vérand
Après avoir consulté attentivement le dossier technique de l'enquête, Monsieur MARCHAL qui connait bien la construction des ponts en général et en particulier celui de St-Quentin sur Isère mis en service récemment, fait les remarques suivantes :

- *la technique de ce genre de pont est bien maitrisée aussi bien au niveau des travaux de démolition que de la construction de l'ouvrage lui-même,*
- *l'adjonction de pistes cyclables semble possible en élargissant le tablier en béton, ou en disposant le passage pour piétons en encorbellement,*
- *la conception est semblable à celle du pont de St-Quentin / Tullins.*

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

2.2.4 Permanence n°4 : observations orales recueillies le 20 déc 2017 à La Buissière

Observation n° O-401 de M. Bertrand CHRISTIAN, ADTC, Crolles
et de Mme Claire MOREAU, RIF, Sollières, Goncelin

La première remarque de M. Bertrand CHRISTIAN, c'est, de la part du maître d'ouvrage, le manque de concertation avec la population locale pendant la phase de pré-étude. Des réunions publiques organisées à La Buissière et/ou au Cheylas, auraient permis de montrer d'une part le fort intérêt des habitants pour la reconstruction du pont et d'autre part la nécessité de créer des aménagements spécifiques pour les cyclistes et les piétons.
En second lieu, il rappelle que, globalement le projet ne respecte pas les préconisations des différents documents de référence et n'est donc pas en compatibilité :

- *ni avec le projet de plan de déplacements urbains du Grésivaudan,*
- *ni avec le schéma de cohérence territoriale.*

La troisième remarque, c'est que la structure actuelle du tablier telle que présentée dans le dossier ne permet pas la réalisation d'aménagements spécifiques pour les piétons et les cyclistes. Leur installation conduira nécessairement à un élargissement du tablier, donc à un surcoût.
L'association ADTC préconise :

- *un élargissement minimum de 2 m de la largeur totale du pont,*
- *une légère réduction de la largeur des chaussées à 2,90 m au lieu de 3 m, si nécessaire,*
- *la création de deux bandes latérales de 1,10 m de chaque côté pour les cyclistes séparées des chaussées par un marquage au sol,*
- *la création d'un trottoir de chaque côté du pont de 1m de largeur,*

- *une rambarde aux extrémités, de chaque côté du pont.*

Cet arrangement conduirait à une largeur hors tout de 10 mètres.
Il est possible de réaliser cette disposition :

- *soit par un élargissement du tablier,*
- *soit en plaçant les trottoirs « en encorbellement » sur des structures légères métalliques, sorte de potences fixées de chaque côté du tablier.*

Le coût supplémentaire de ces deux solutions reste à estimer de même que le délai pour réaliser le complément d'études.
Monsieur Bertrand CHRISTIAN fera parvenir une contre-proposition écrite dans les prochains jours afin de confirmer par écrit cet entretien.

De son côté, Madame Claire MOREAU s'associe pleinement aux propositions de l'ADTC et rappelle la nécessité d'équiper le nouveau pont de la Buissière de véritables pistes cyclables pour les habitants des deux communes mais également pour des cyclo-randonneurs.

Voir également les observations n° O-301 et L-225 de l'association ADTC
Voir également les observations n° O-303, L-208 et R-229 de l'association RIF
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-402 de M. Serge FLAMMIER, La Buissière
Bien que très favorable à la reconstruction du pont de la Buissière, Monsieur FLAMMIER ne comprend pas pourquoi aucune piste cyclable n'a été prévue lors de la conception du pont.
Dans le futur, les déplacements en vélo seront de plus en plus fréquents soit pour les loisirs, soit pour les activités professionnelles.
De plus, les pistes cyclables doivent être sécurisées.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-403 de Mme Madeleine BALOYAN, Rue de la gare, Le Cheylas
Par une méconnaissance du trafic local et sans concertation, le projet de reconstruction du pont de La Buissière ne prévoit pas de piste cyclable et juste un petit trottoir de 0,60 cm, trop étroit pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Cette situation est inconcevable !...
La sécurité des cyclistes et des piétons est pourtant primordiale alors que le trafic poids lourds sera intense sur ce pont.
À l'initiative des associations GRENE et FRAPNA, une manifestation regroupant une cinquantaine de cyclistes et d'habitants des communes voisines s'est déroulée au Cheylas, samedi dernier à 11 heures, près du pont et le Dauphiné s'en ai fait l'écho.
Madame BALOYAN est tout à fait favorable à l'élargissement du pont même si la reprise du projet conduit à un retard des travaux de reconstruction.

Un courriel a été adressé le 11 décembre par Madame BALOYAN : voir l'observation n° C-028
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-404 de M. Denis COUPÉ, Route de la gare, La Buissière
Président de l'association AADHG « Pour l'amélioration des déplacements dans le haut Grésivaudan », Monsieur Denis COUPÉ estime que la décision de reconstruire le pont de La Buissière a été faite sans réflexion, sans vision globale de la situation et sans prise en compte des déplacements dans le secteur de Pontcharra.

En effet, pour lui, il serait plus judicieux de construire un nouvel accès reliant l'échangeur de l'autoroute à la zone d'activité de Pontcharra.
Par ailleurs, les accès au pont ne sont pas sécurisés : passage à niveau étroit et dangereux côté Le Cheylas, maisons en bordure de route côté La Buissière et des deux côtés, pas de possibilité d'élargir la route pour réaliser des pistes cyclables.
Reconstruire le pont de La Buissière est inutile. C'est un mauvais choix qui coûte 5,4 millions d'Euros. C'est la raison pour laquelle Monsieur COUPÉ est opposé à ce projet.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° O-405 de Mme Deborah PAGANI, La Buissière
Depuis quelques années, Madame PAGANI constate que la circulation aussi bien du côté de Goncelin que de Pontcharra, devient de plus en plus intense et les encombrements sont de plus en plus fréquents.
Elle est donc très favorable à la reconstruction du pont d'autant plus que de nombreux commerces se trouvent sur la rive opposée, au Cheylas et que le temps supplémentaire pour faire le trajet est d'environ ¼ d'heure.
La création d'une piste cyclable sur le pont serait un plus, mais cela ne devrait pas conduire à refaire le projet initial ou à retarder la reconstruction.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° O-406 de Mmes Géraldine et Annette CHARPIOT, La Buissière
Elles pensent qu'il serait plus judicieux de construire un pont à la sortie de l'autoroute plutôt que d'investir dans le pont La Buissière-Le Cheylas.
Reliant la ZA de La Buissière, La Gâche à la ZI de Pontcharra, ce pont desservirait de façon optimale l'autre rive de l'Isère : Pontcharra, La Rochette, etc… et prendrait le relais du pont existant, assez vétuste.
En conclusion, toutes deux sont très réticentes à la reconstruction du pont pour lequel des pistes cyclables ne sont pas prévues.
Il faudrait également ajouter une limitation du tonnage et de la vitesse des poids lourds.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° O-407 de M. Guy COUPLAIX, 372 Chemin de Cognin, La Buissière
Favorable à 100% à la reconstruction du pont de La Buissière, Monsieur Guy COUPLAIX évoque les raisons suivantes :

- *accès facilité à la déchetterie et il y va souvent,*
- *visite à sa famille, ses amis,*
- *encombrements à La Gâche et à Pontcharra.*

Et faire le détour à chaque fois, c'est une perte de temps et ça coûte cher.
D'autre part, il estime que les pistes cyclables « c'est une mode » et que le projet ne doit pas être retardé pour cela, d'ailleurs la nationale ne comporte pas de piste cyclable.
Bien sûr, avec des bandes pour les vélos, ce serait mieux, mais ce n'est pas le principal.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

2.3 Observations écrites

2.3.1 Registre n°1 à La Buissière - observations écrites (R), par lettre (L)

Observation n° R-101 de M. Pierre BANCILHON, Le Touvet
Le 22 novembre 2017
Monsieur Pierre BANCILHON s'insurge contre l'affirmation suivante du dossier d'enquête « les modes doux sont peu utilisés dans le Grésivaudan ». En effet, si les dénivelés sont importants sur les coteaux, la plaine est très favorable aux déplacements doux, d'ailleurs le Département vient de réaliser le balisage de la véloroute V63 qui passe à proximité du futur pont.
Les déplacements doux sont en pleine explosion dans le Grésivaudan et ce projet passe à côté !...

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-102 de M. et Mme. Jean-Paul et Marie FAVERGEON, Riverains du CD166
Le 4 décembre 2017
Le gabarit de l'axe routier CD166 n'est pas compatible avec un trafic intensif et totalement incompatible avec le trafic des poids lourds. Dans ces conditions il n'est pas besoin de construire un nouveau pont qui va coûter 5,4 millions d'Euros et supporter des véhicules de 120 tonnes, alors qu'un ouvrage plus modeste réservé aux véhicules légers et tracteurs aurait été bien suffisant.
S'agissant des poids lourds, le meilleur investissement serait de construire un nouvel accès reliant directement l'échangeur de l'autoroute (Pontcharra) à l'extrémité sud de la zone d'activité de Pontcharra, après l'usine d'incinération.
Monsieur FAVERGEON rappelle que les conditions de sécurité ne sont pas remplies sur la portion de route CD166, en particulier celle des piétons du fait de l'absence de trottoirs.

Thème : Pertinence du projet, Limitation poids lourds

Observation n° R-103 de M. Jean-Marie FAVERGEON, Riverains du CD166
Le 5 décembre 2017
La partie de la route CD166 située entre la nationale 90 à La Buissière et la gare du Cheylas n'est pas adaptée à une circulation intensive par l'absence de trottoirs, les rétrécissements de chaussée et le manque de visibilité.
Monsieur FAVERGEON met en doute l'efficacité du nouveau pont car La Buissière interdit la circulation aux poids lourds de plus de 19 tonnes.
Un pont entre l'échangeur de la Gâche et la zone industrielle de Pontcharra serait plus avantageux pour tout le monde.

Thème : Pertinence du projet, Limitation poids lourds

Observation n° R-104 de M. TEISSEIRE, Ste-Marie d'Alloix
Le 5 décembre 2017
À notre époque, il paraît aberrant que refaire un pont pose tant de problèmes. Quels obstacles ? Les poissons, les riverains ?

Voir observation n° O-201 de M. et Mme TEISSEIRE
Thème : pertinence du projet

Observation n° R-105 de M. Jean-Pierre REY, Agriculteur, St-Vincent de Mercuze
Le 6 décembre 2017
En tant qu'agriculteur, Monsieur REY est tout à fait favorable à la reconstruction du pont. En effet, depuis son effondrement, comme tous les céréaliers du secteur, il doit faire le tour par Pontcharra pour livrer ses céréales au silo du Cheylas et rappelle qu'il roule en tracteur à 25 km/h créant de nombreux bouchons.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-106 de M. Mme Philippe et Brigitte LANOY, Rue de la Maladière, La Buissière
Le 5 décembre 2017
Comme ils vont très souvent au Cheylas pour tous ses commerçants, M. et Mme LANOY sont très favorables à la reconstruction du pont,
Ayant une pensée pour les riverains de l'avenue de la gare, ils souhaitent qu'une limitation soit mise en place pour les poids lourds : 7,5 ou 12 T ainsi qu'une limitation de vitesse sur la route entre La Buissière et Le Cheylas de manière à augmenter la sécurité des cyclistes et des piétons.

Voir également l'observation n° O-204 de M. et Mme LANOY
Thème : Limitation du trafic poids lourds

Observation n° L-107 de M. et Mme Gérard CHABERT, 109 Route de la gare, La Buissière
Lettre remise le 5 décembre 2017
Bien qu'ils ne soient pas opposés au passage de véhicules légers, M. et Mme CHABERT émettent quelques réserves au projet :
- *le passage des camions sur cette route est problématique avec plusieurs rétrécissements,*
- *la sécurité sur ces portions de route n'est pas assurée pour les riverains, notamment puisqu'aucun trottoir ne longe cette route.*

En conséquence ils demandent une limitation du tonnage des poids lourds à 7,5 tonnes.

Voir observation n° O-202 de M. et Mme CHABERT
Thème : Limitation poids lourds

Observation n° L-108 de M. et Mme VASSY, 151 Rue de la Chevalerie, La Buissière
Lettre remise le 5 décembre 2017
Le nouveau pont peut supporter 140 tonnes or la D166 est limitée à 19 tonnes. Cette route présente deux points d'engorgements inévitables :
- *La voie ferrée (passage à niveau) après le pont en direction du Cheylas,*
- *Dans le village de la Buissière entre les habitations qui la bordent.*

En conséquence, les conditions de sécurité ne sont pas assurées.
Il serait souhaitable que la construction d'un pont soit envisagée à la sortie de l'autoroute en direction de la zone industrielle de Pontcharra.
En conclusion M. et Mme VASSY souhaitent que la route et le pont soient limités à 7,5 tonnes.

Voir également l'observation n° O-205 de Mme Marie-Christine VASSY
Thème : Limitation poids lourds

Observation n° R-109 de M. Michel BOREL, 34 Rue du Haut Rochassin, St-Vincent de Mercuze
Le 8 décembre 2017
Cycliste et membre du club de Goncelin, M. Michel BOREL pense que le pont est nécessaire mais reste préoccupé pour la sécurité des cyclistes : les voies prévues seront-elles assez larges et comment feront les piétons pour croiser les cyclistes avec la présence des poids lourds ?
Ce projet doit tenir compte des cycles et des piétons.
Par contre, la construction programmée d'un barrage hydroélectrique en aval du futur pont serait un bon moyen de faire circuler des cycles et des piétons en toute sécurité.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-110 de M. Francis CHARDONNEREAU, St-Vincent de Mercuze
Le 11 décembre 2017
Place des cyclistes : Étant pratiquant du vélo, M. CHARDONNEREAU souhaite une partie cyclable en site propre, ce qui n'apparaît pas dans le projet.
Pour la circulation des véhicules motorisés, pas de problème : la reconstruction du pont est une bonne nouvelle. (Voir page 94 § 4.5.4.1.1.)

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° L-111 de M. et Mme Christophe FAUCHERY, 143 Route de la gare, La Buissière
Le 4 décembre 2017
Monsieur et Madame FAUCHERY souhaitent faire part des conséquences de la reconstruction du pont pour les habitants de la D166 de part et d'autre du pont :

- *la sécurité des enfants au vu de la vitesse des camions,*
- *les freinages intempestifs des camions entre les maisons Chabert et Coupe,*
- *la crainte de voir arriver des voitures en pleine accélération à la sortie de notre domicile,*
- *les conséquences en termes de volume supplémentaire d'automobile, d'accessibilité, de rotation routière et de sécurité.*

Par ailleurs, la création d'un nouveau pont à la sortie de l'autoroute nous paraît plus intéressante.
Pour toutes ces raisons, M. et Mme FAUCHERY invitent les différents services et institutions concernées à réfléchir en vue d'un réajustement des objectifs prioritaires, sur l'axe de la D166.

Thème : Pertinence projet, Limitation poids lourds

Observation n° R-112 de M. et Mme LEHMANN, 57 Chemin du Boissieu, La Buissière
Quelques observations après consultation des documents du projet :

- *la liaison Le Cheylas - La Buissière a toujours existé, avant le pont c'était un bac,*
- *la reconstruction du pont est justifiée d'un point de vue économique : commerces, déchetterie, silo à grains pour les agriculteurs,*
- *de nombreux habitants ont de la famille ou des amis de l'autre côté et sont obligés de faire 12 km supplémentaires depuis la fermeture du pont.*

Un seul regret : il faudrait prévoir l'aménagement d'une piste cyclable et limiter le tonnage pour les gros poids-lourds.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° R-113 de M. André MAITRE, Maire de La Buissière
L'observation est reproduite ci-dessous in-extenso :

« En date du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'autorisation environnementale de la démolition et la reconstruction du pont de LA BUISSIERE.
La jonction des deux rives à cet emplacement est vitale sur le plan économique. En effet de nombreux habitants de la rive droite se rendent à LE CHEYLAS pour les médecins, dentistes, pharmaciens, garde d'enfants, commerces et familles ainsi que pour la déchetterie.
Les agriculteurs pour se rendre au silo sont obligés depuis 4 ans de passer par le pont de PONTCHARRA ou GONCELIN et parcourir 12 km au lieu de 2 km. Les tracteurs avec remorques sur les départementales créent de la gêne à la circulation. Ces trajets entrainent des frais non négligeables et de la pollution supplémentaire.
Le Bois du Dauphiné qui entrepose ses grumes à 500 m de son usine de transformation est obligé également d'emprunter le même trajet que les agriculteurs.
Les membres du Conseil Municipal demandent toutefois que cet axe LA BUISSIERE - LE CHEYLAS soit limité aux poids-lourds de desserte locale et non ouvert à la circulation internationale des PL comme c'était le cas jusqu'alors avec le guidage GPS. Cette limitation est demandée en raison de la sécurité qui est délicate aux rétrécissements de la voierie tant route de la gare à La Buissière qu'à hauteur du passage à niveau à Le Cheylas. Ces rétrécissements ne permettent pas le croisement de ces PL et mettent en danger piétons et cycles.

En ce qui concerne les pistes cyclables demandées par de nombreux intervenants et clubs cyclos, l'information suivante peut être prise en considération :
Un projet de construction d'une microcentrale électrique à l'aval du pont est bien avancé. La SARL HOLD HYDRO, 102 Avenue des Champs Élysées, 75008 Paris a chargé le bureau d'études ARTELIA du projet. Une étude complémentaire sur l'environnement demandée par les services de l'État se termine et laisse augurer une construction avant 2020. Sur cet ouvrage est prévu le passage cyclistes et piétons qui pourront rejoindre la rive opposée en toute sécurité.
De plus, cet ouvrage correspond aux demandes sans augmenter le coût du pont et sans retarder sa construction.
En conclusion, je souhaite que le pont de la Buissière soit reconstruit au plus tôt en respectant quelques règles de circulation touchant à la sécurité.
Sue le plan économique, l'impact négatif et onéreux pour tous a assez duré.
Monsieur le commissaire, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes remarques.
Respectueusement. »

Thème : Pertinence projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds, Protection de l'environnement

Observation n° R-114 de M. et Mme CHARPIOT, La Buissière
Le 15 décembre 2017
Monsieur et Madame CHARPIOT estiment que pour l'avenir, il serait plus judicieux de construire un pont à la sortie de l'autoroute plutôt que d'investir dans le pont La Buissière - Le Cheylas. Reliant la ZA de La Buissière, la Gâche à la ZI de Pontcharra, ce pont desservirait de façon optimale l'autre rive de l'Isère : Pontcharra, La Rochette, etc… et prendrait le relais du pont existant, assez vétuste.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-115 de Mme Claire BOISSIEUX, 370 Chemin du Raffour, Lumbin
Membre du Cyclo-club de Goncelin.

Le 15 décembre 2017

De façon générale au sujet des ponts dans la vallée, les crapauds ont leur passage privé, mais il n'y a rien de prévu pour les cyclos, frôlés par les PL, bus et voitures.

Madame Claire BOISSIEUX dit halte aux coupe-gorges :

1- *le pont sur l'Isère entre Crolles et Brignoud,*
2- *le pont sur l'autoroute entre la Terrasse et Tencin,*

et ajoute : Merci de penser à nous.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-116 de M. Philippe DURIF, 222 Chemin de Cognin, La Buissière

Comme il utilisait fréquemment ce pont, aussi bien à titre privé que pour son entreprise, Monsieur DURIF souhaite sa reconstruction pour gagner du temps.

Et comme le trafic s'est reporté sur Pontcharra, la circulation devient infernale aux heures de pointe. Et si les autres ponts (Pontcharra ou Goncelin) qui ne sont pas en bonne forme, étaient coupés, on n'ose imaginer les conséquences !...

Thème : Pertinence du projet

Observation n° L-117 de M. Gérard GUIHARD, La Buissière

Le 18 décembre 2017

La reconstruction du pont est essentielle afin de limiter les distances à parcourir pour se rendre sur la commune voisine où se situent des commerces : dentistes, médecins, pharmacie mais aussi des industries, des zones d'activité sans compter la déchetterie.

Historiquement, la traversée de l'Isère entre La Buissière et Le Cheylas a toujours été considérée comme nécessaire.

En ce qui concerne les voies cyclables, certes, elles sont à la mode aujourd'hui mais la présence de vélos semble être essentiellement due à une activité de loisir et le projet Symbhi a largement intégré les voies cyclables où les cyclistes peuvent circuler en toute tranquillité.

D'autre part, plusieurs itinéraires cyclo-touristiques ont été définis et notamment la véloroute de la vallée de l'Isère.

L'absence de voies cyclables sur le pont n'interdira pas la circulation des vélos et la limitation de vitesse devrait suffisamment garantir une circulation sécurisée pour tous. Exiger des pistes cyclables risquerait de différer ce projet ou tout simplement de l'annuler pas manque de finances.

Le rétablissement du pont de la Buissière est indispensable.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-118 de Mme Sophie MONDAGON FARNAGE [?], 77 rue Gaby, La Buissière

Le 18 décembre 2017

Les ponts de Goncelin et Pontcharra sont saturés et la construction du pont de la Buissière est indispensable et urgente.

Mme Sophie MONDAGON FARNAGE [?] se dit favorable au projet proposé. La circulation des piétons y sera sécurisée, comme celle des autres usagers telle qu'elle était sur l'ancien pont.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-119 de M. Thierry CARRON, 73 Route du Boissieu, La Buissière
Le 18 décembre 2017
Entrepreneur en maçonnerie TP, Monsieur CARRON affirme qu'il est indispensable et urgent de reconstruire le pont de la Buissière car une grande partie de sa clientèle réside sur la commune de Le Cheylas, La Rochette et l'engorgement des routes conduit à des pertes de temps.
Il est donc favorable au projet tel qu'il est actuellement.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-120 de M. et Mme Marc BORDET, La Buissière
Le 19 décembre 2017
Il est urgent que le pont de la Buissière soit reconstruit car il est vital pour les deux rives tant pour les particuliers que pour des raisons économiques.
Les loisirs en mode doux ne sont pas une priorité et, en conséquence, nous sommes donc favorables au projet actuel avec une reconstruction dans les meilleurs délais.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-121 de 2 personnes (Signature illisible)
Il est indispensable que le pont de la Buissière soit reconstruit tel qu'il était.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-122 de 2 personnes (Signature illisible)
Il est indispensable que le pont de la Buissière soit reconstruit tel qu'il était.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-123 de M. et Mme Stéphane HAUSS et M. Joël SERGES
Nous sommes favorables à la reconstruction du pont de la Buissière tel que nous l'avons connu.

Thème : Intérêt du projet

Observation n° R-124 de M. Jean-Claude TARDY COVET
Pour le pont et le seuil à conserver.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-125 de 2 personnes (Signature illisible)
Il est urgent et indispensable que la reconstruction du pont de la Buissière soit entreprise le plus rapidement possible pour le rapprochement des deux communes, la desserte des deux rives et le soulagement du trafic.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-126 de M. Grégor CERNESSON

Se dit favorable à la remise en service de la liaison économique entre les deux rives Le Cheylas = La Buissière. En effet l'absence de pont est pénalisante pour ses activités.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° L-127 de l'association AF3V, M. Albert CESSIEUX

L'AF3V, association pour le développement des Véloroutes et voies vertes se préoccupe de développement de la pratique du vélo.
Le projet présenté concerne le rétablissement de pont de la Buissière sur la RD166 qui permet de traverser l'Isère mais qui ne prévoit pas d'aménagements cyclables sécurisés ce qui n'est pas acceptable.
Si l'étude d'impact constate que les modes actifs sont peu utilisés dans le Grésivaudan, du fait de la topographie du territoire, avec des dénivelés importants, c'est effectivement le manque de sécurité et d'homogénéité des aménagements qui en est la principale raison.
Dans la plaine, le Conseil départemental et le Grésivaudan ont identifié des itinéraires cyclables permettant d'éviter les grands axes de circulation, comme la V63 en rive droite. Par contre, aucun des ponts, de Pontcharra à l'entrée de Grenoble, ne permet aux cyclistes de traverser l'Isère en sécurité.
Dans son avis, l'autorité environnementale mentionne qu'une prise en compte des déplacements cyclables aurait amélioré le projet.
Aujourd'hui, il n'est pas raisonnable de ne pas prendre en compte la nécessité des déplacements actifs.
***Il est indispensable que le projet soit revu pour adjoindre des pistes ou trottoirs cyclables**.*
Ces structures sont à ajouter à l'ouvrage pour créer des trottoirs cyclables destinées au passage des piétons et cyclistes, présentant des surcharges négligeables.

Solution « supprimer un trottoir »
Avantages : un peu mieux pour les cyclistes (+1m), impact faible sur le projet et sur les coûts
Inconvénients : il faut excentrer le tablier pour conserver une bonne répartition des efforts.

Solution « créer une piste en encorbellement »
Avantages : création d'une vraie piste,
- *pas de modification de la largeur pour les véhicules,*
- *impact réduit sur le dimensionnement du tablier,*
- *bonne séparation des flux,*

Inconvénients :
- *requiert une fixation sur le hourdis en béton,*
- *requiert une esquisse d'architecte pour définir un bon calepinage des bracons pour donner une bonne esthétique,*
- *coût supplémentaire de l'ordre de 240 k€.*

Conclusion :
La solution « encorbellement » semble la meilleure

Voir l'observation n° C-076 du 18/12/2017, de M. Albert CESSIEUX, Association AF3V
Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° L-128 de M. Nicolas FOURNAGE, 77, Rue Gaby, La Buissière
Le 19 décembre 2017
Tout d'abord, Monsieur FOURNAGE tient à affirmer que ce pont entre La Buissière et Le Cheylas doit être impérativement reconstruit.
Ensuite, il rappelle quelques faits du passé à propos de l'entretien de l'ouvrage et des responsabilités :

- *Avant 1992, un contrôle technique avait conduit à renforcer au moyen de plusieurs tonnes de béton les piles du pont seulement du côté du Cheylas et c'est justement du côté de La Buissière que l'une des deux piles s'est affaissée,*
- *À cette époque, un panneau limitait à 19 T le tonnage des poids lourds mais il a été retiré, ce qui a conduit à son affaissement. On a remarqué alors que les charges transportées, notamment du bois telles que BDD (Bois du Dauphiné), étaient plus proches des 50 à 60 tonnes que des 19 !...*

Par ailleurs, il affirme qu'un pont entre La Buissière et Le Cheylas est nécessaire à cet endroit précis pour des raisons évidentes de circulation entre les deux côtés, à des fins économiques mais également de scolarité, de tourisme, de culture et de relations sociétales.
S'agissant des cyclistes, Monsieur FOURNAGE ne voit pas pourquoi le fait d'inclure la circulation des cycles retarderait la reconstruction du pont et/ou augmenterait son coût.
En conclusion, il pense qu'il ne faut pas remettre en cause la construction de ce pont pour des motifs facilement conciliables :

- *Limiter le tonnage des véhicules autorisés, donc leur gabarit,*
- *Ce qui conduira à la compatibilité avec des modes plus légers, type vélo.*

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° R-129 de Mme PRADOURAT, née GUIRAND, Le Boissieu, La Flachère
Le 20 décembre 2017
Madame PRADOURAT pense que le pont est utile et doit être refait au plus vite pour le bien-être de tous, en particulier :

- *la zone commerciale est du côté du Cheylas,*
- *livraison de noix, famille et dentiste sont également du côté du Cheylas,*
- *le traiteur qui livre les repas des personnes âgées est situé sur l'autre rive,*
- *le report du trafic sur le pont de Goncelin provoque des bouchons.*

La diminution du temps de route facilite les échanges et le transport tout en diminuant la pollution de l'air ambiant.
C'est mieux écologiquement.

Thème : Pertinence du projet, Protection de l'environnement

Observation n° L-130 de M. Jean-Paul FAVERGEON, 182 Route de la gare, La Buissière
Copie de lettre remise au commissaire enquêteur le 20 décembre 2017 lors de la 4ème permanence à La Buissière.
Cette lettre avait été envoyée le **4 juin 2013**, peu de temps après l'affaissement du pont à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère,
- Monsieur de Député,
- Messieurs les Conseillers généraux des cantons du Touvet et de Goncelin,
- Messieurs les Maires de La Buissière, Le Cheylas, Barraux, Pontcharra.

Objet : *Devenir du pont reliant La Buissière au Cheylas*
Lorsqu'il était maire de La Buissière, Monsieur FAVERGEON avait pris un arrêté limitant le tonnage des véhicules empruntant le CD 166 reliant La Buissière au Cheylas.
Si cette décision avait été appliquée avec plus de rigueur, cela aurait permis d'éviter aux riverains du CD 166 les dangers et nuisances provoqués par les camions et peut-être éviter les dommages subis par le pont [en 2013].
À sa construction, ce pont avait comme finalité de permettre aux habitants des communes de la rive droite d'accéder à la Gare qui venait d'être construite au Cheylas. Depuis cette époque, les trains ne s'arrêtent plus à la Gare et les pôles d'activité se sont déplacés.
Monsieur FAVERGEON affirme que le meilleur investissement serait la construction d'un nouveau pont qui relierait l'échangeur de l'autoroute à l'extrémité de la zone d'activité de Pontcharra. Ce pont permettrait de desservir directement cette zone et ainsi de désengorger le pont de La Gâche et le rond-point de Super U.
Il pense que si le pont était définitivement condamné, de nombreuses zones accidentogènes seraient supprimées : le passage à niveau au Cheylas, le petit pont qui enjambe le canal de Renevier, la ligne droite de La Buissière, le rétrécissement au niveau au niveau de l'entrée dans la Buissière et le carrefour avec le RD1090.
Monsieur FAVERGEON ajoute qu'il est exclu d'ouvrir à nouveau le CD 166 à un passage intensif de poids lourds compte tenu des risques importants d'accidents que ce trafic engendrait. Il pense que les riverains, soucieux de préserver leur vie, celle de leurs enfants et celle de tous les piétons et cyclistes amenés à emprunter cette voie, s'opposeraient à une reprise du trafic poids lourds.

En conclusion, il mentionne que ce courrier [daté du 4 juin 2013] vise à informer de la situation et à faire évoluer la réflexion sur le devenir de ce pont.

Thème : Pertinence du projet, Limitation poids lourds

Observation n° L-131 de l'association AADHG, M. Denis COUPÉ, La Buissière
Lettre remise par l'association lors de la permanence du 20 décembre

Président de l'association AADHG « Pour l'amélioration des déplacements dans le haut Grésivaudan », Monsieur Denis COUPÉ revient tout d'abord sur l'origine de ce pont construit en lieu et place d'un bac et permettant de rejoindre la gare du Cheylas
La gare du Cheylas étant fermée depuis longtemps, la finalité du pont n'est plus valide à ce jour. Compte tenu de cette situation il est très favorable à un projet de nouveau pont à hauteur de la sortie de l'autoroute de Pontcharra, dont l'objet viserait à relier directement le contournement de Pontcharra et la zone de Pré Brun à l'A41. Ce pont dont la construction est réellement envisagée serait une solution tout à fait appropriée à la problématique de la circulation dans cette zone.
Et si le projet actuel était confirmé, alors :

- *2.500 véhicules emprunteraient le passage à niveau du Cheylas où l'on ne se croise pas,*
- *La sécurité des usagers, cyclistes et piétons ne serait pas assurée,*
- *Une limitation du tonnage des poids lourds à 7,5 tonnes serait alors indispensable*

Des solutions plus légères pour rétablir le franchissement de l'Isère existent : passerelle pour piétons et cyclistes, chaussée unique en circulation alternée ou autorisation aux seuls véhicules légers.
En conclusion, l'association AADHG demande une reprise complète de ce dossier prenant en compte les enjeux humains, économiques et environnementaux.

Voir également l'observation n° O-404 de Monsieur Denis COUPÉ
Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

2.3.2 Registre n°2 au Cheylas - observations écrites (R), par lettre (L)

Observation n° R-201 de M. Michel FAURE, 63 Chemin du Merle, 38570 Le Cheylas
Le 21 novembre 2017
Bien que le dossier lui paraisse très complet sur les aspects environnementaux, Monsieur Michel FAURE regrette de ne pas avoir trouvé d'informations concernant le tablier du pont : zone de passage pour les piétons et pour les cycles afin d'en assurer la sécurité.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-202 de M. Michaël BETTON, 121 Rue du verger, 38570 Le Cheylas
Le 22 novembre 2017
Sauf erreur, il semble que le nouveau pont soit légèrement plus large que l'ancien (6 m au lieu de 5,5 mètres) avec les trottoirs beaucoup plus petits (0,65 m au lieu de 1 m) ce qui n'est guère rassurant pour la sécurité des piétons et des cyclistes.
Monsieur Michaël BETTON demande s'il ne serait pas possible de ne faire qu'un seul trottoir de 1,3 mètre afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes ?
Par ailleurs, il pense qu'une chaussée plus large conduira à une vitesse plus grande des véhicules et propose de rétrécir les 2 voies de manière à ralentir la circulation et d'augmenter la largeur du ou des trottoirs pour y intégrer une piste cyclable.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-203 de M. Alain DARAMY, 270 Route des Chaberts, 38570 Le Cheylas
Le 23 novembre 2017
Serait-il envisageable d'intégrer une sur-largeur pour les cyclistes ce qui permettrait d'améliorer la sécurité des piétons, même s'ils sont peu nombreux ?
Monsieur DARAMY propose la création d'un trottoir conforme aux règles PMR sur l'un des 2 côtés.

Voir également l'observation n° O-101 de M. Alain DARAMY
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-204 de M. Dominique CASTRO, 24 Rue de la gare, Le Cheylas
Le 24 novembre 2017
Monsieur CASTRO se déplace à pied ou à vélo et en voiture lorsque c'est dangereux. Il espère qu'on pensera aux cyclistes et aux piétons.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-205 de Mme Michèle CHAUMEREUIL, 187 Chemin du tram, La Flachère
La reconstruction du pont sur l'Isère est une très bonne chose, mais il faut prendre en compte les moyens de déplacement d'une manière agréable et sécurisée, vélos, piétons, voitures.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-206 de Mme Claire MOREAU, Sollières, Goncelin
Faut-il attendre que les vélos et les piétons soient une espèce en voie de disparition pour leur accorder toute votre attention.

Thème : Sécurité des cyclistes et des piétons

Observation n° R-207 de Mme Marie-Christine LANIC [?], Goncelin
En attente d'une étude d'impact qui concerne les déplacements et d'un projet qui favorise, anticipe et permette les mobilités douces, agréables, sympathiques et sécures entre les deux rives

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° L-208 de l'association RIF, Goncelin
Le 27 novembre 2017
Le RIF, association citoyenne et culturelle à Goncelin a longuement travaillé à retracer l'histoire du pont existant entre Goncelin et le Touvet et a montré l'importance des échanges économiques et culturels entre les deux rives.
Concernant le nouveau pont, l'association RIF souhaite que le projet permette la traversée de l'Isère par une voie sécurisée et confortable dédiée aux piétons et aux cyclistes.

Joint à cette lettre un petit fascicule intitulé « Un pont c'est toujours une histoire » placé à la fin du registre du Cheylas.
Voir également l'observation n° O-303.
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-209 de Mme Estelle BALDUCCI, Le Cheylas
Le 29 novembre 2017
Le pont de la Buissière est un endroit agréable tant pour les loisirs (promenades en vélo ou à pied) que pour le travail, en particulier pour les enfants pour rejoindre les lignes de bus.
Sa reconstruction est une très bonne chose sans oublier les cyclistes et les piétons.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-210 de M. Jacques MARCELLOT
C'est un plaisir de voir notre pont reconstruit avant que ne cède celui de Goncelin ou Pontcharra. Peut-on avoir une piste commune Piétons / Cyclistes afin d'optimiser l'ouvrage sans trop de perturbations. (Les cyclistes sont certainement plus nombreux que les piétons).

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-211 de Mme Pascale JARRIGE, Goncelin
Merci de penser un peu plus aux piétons et aux cyclistes.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-212 de M. Pascal JARRIGE, Président de CAG-Cyclo, Goncelin
1006 Avenue de Savoie, 38570 Le Cheylas

Rappel de l'observation de M. Michel BETTON : l'ouvrage prévoit 0,65 cm pour le passage des piétons, ce qui est beaucoup trop étroit pour assurer la sécurité des piétons.
Le pont est très largement emprunté par les nombreux clubs de cyclotourisme de la région qui préfèrent utiliser ce pont plutôt que celui du Touvet beaucoup trop dangereux.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-213 de M. Philippe DALBON, 1006 Avenue de Savoie, Le Cheylas

Très heureux que le pont puisse être reconstruit. C'est :

- *une voie de communication importante,*
- *un accès crucial pour les entreprises et les agriculteurs,*

Pour les cyclos, même s'il n'y a pas de voie réservée pour eux (il n'y en avait pas avant), cela n'empêchait pas les vélos de passer.
L'aménagement de voies pour les vélos représenterait un coût supplémentaire et ne doit pas être un frein à la reconstruction du pont par le Département.
La partie environnementale est préservée et c'est très bien.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° R-214 de Mme Joëlle de BENEDETTIS

Urgence !!
La reconstruction de ce pont est une urgence vitale pour la survie de la commune.
Les ponts de Goncelin et de Pontcharra vont tenir jusqu'à quand ?
Le pont de la Gâche est surchargé de voitures et de camions à toute heure.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-215 de M. Patrick VERNET [?], Le Cheylas

La reconstruction du pont est une très bonne nouvelle mais il est inconcevable que tous les moyens de transport ne soient pas pris en compte.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-216 de M. Sébastien PICOT, Le Cheylas

La chaussée élargie fera la part belle aux gros véhicules polluants : camions, grumiers avec des vitesses plus élevées.
Il faut penser aux autres utilisateurs : piétons, joggeurs, cyclistes pour lesquels le passage n'est que d'une soixantaine de centimètres.
Il serait souhaitable de diminuer la largeur attribuée aux véhicules avec un passage « alterné » amélioré par rapport au pont de la Terrasse : vitesse moindre des utilisateurs grâce à des feux tricolores et des trottoirs plus larges permettant aux autres utilisateurs de circuler en toute sécurité.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Limitation de la circulation

Observation n° R-217 de M. Auguste ROCCO, Goncelin
Le 12 décembre 2017
À l'heure des « déplacements doux », le fait que le pont ne comporte ni piste cyclable ni voie piétonne est une aberration.
Il est primordial d'assurer la sécurité des usagers à pied, en cyclo ou tout autre moyen de locomotion par des pistes bien aménagées dans chaque sens de circulation.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-218 de M. Henri DOREY, le Cheylas
Le 13 décembre 2017
S'agissant de la reconstruction d'un pont existant, M. DOREY s'interroge sur la pertinence de la « procédure d'autorisation environnementale » mais dont le côté positif est l'enquête publique.
Le projet est positif et les impacts sont bien analysés mais :

- *une évolution des modes de transports : transports en commun ou liaisons piétons-cycles,*
- *un rôle à jouer lors d'une probable reconstruction du pont de Goncelin,*
- *un trafic relativement modeste constitué de grumiers et camions de chantier.*

Cependant, le projet a totalement négligé l'aménagement des piste piétons / cycles.
Le coût du tablier étant estimé à 400.000 Euros HT, son élargissement de 2 à 3 mètres ne serait pas insurmontable tenant compte de sa vie future (200 ans ?).

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° L-219 de M. Karim DALIBEY, 852 Route du Mercier, Le Cheylas
Bien que favorable à la reconstruction du pont, Monsieur DALIBEY trouve que le projet ne tient pas compte des déplacements doux et que le trottoir pour piéton est trop étroit.
Il considère que ce nouveau pont va permettre de reprendre les échanges économiques, sociaux, culturels entre les deux rives.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-220 de M. Hélène EXBRAYAT, Pharmacie, Le Cheylas
La pharmacie a perdu de très fidèles clients de la Buissière. Il faut donc reconstruire ce pont au plus vite avec un élargissement des trottoirs pour les piétons et les vélos. Il serait regrettable de faire un pont sans voies cyclistes et piétonnes aussi dangereux que celui de Goncelin.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-221 de Mme Colette PUJOL, 980 Avenue de Savoie, Le Cheylas
Le 14 décembre 2017
Le pont est vital pour l'économie locale : agriculteurs, entreprises et travailleurs des 2 rives au quotidien. Il y a urgence à le reconstruire. La situation avec un passage de 95 cm de chaque côté pour les piétons est bien suffisante.
Madame Colette PUJOL (Observation n° O-308) ne cautionne pas les associations qui viennent entraver ce dossier pour des raisons de mobilités douces destinées à leur sortie dominicale.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-222 d'une personne Signature illisible, St-Vincent de Mercuze
Le 15 décembre 2017
Habitant St-Vincent de Mercuze cette personne utilise souvent ce passage pour se rendre à St-Maximin. Quand la liaison sera rétablie, il pourra donc circuler en vélo au lieu de sa voiture.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-223 d'une personne Signature illisible, Le Cheylas
Le 18 décembre 2017
Cette personne espère voir un jour la construction du pont ! Travaillant à Chambéry, son temps de parcours est allongé surtout par l'engorgement de Pontcharra (bouchons, camions…).

Thème : Pertinence du projet

Observation n° L-224 de la coiffeuse de Ste-Marie d'Alloix
Originaire de Ste-Marie d'Alloix, cette personne a ouvert son salon de coiffure dans son village d'enfance mais a fait construire une maison au Cheylas Gare en 1999.
Depuis le 1er mai 2013, elle a perdu une partie de sa clientèle et elle est obligée de faire le tour soit 20 minutes de trajet avec les embouteillages matin midi et soir.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° L-225 de l'Association ADTC, M. Bertrand CHRISTIAN
Lettre remise le 14 décembre lors de la permanence n°3 (Voir observation n°O-301)

L'ADTC *est une association pour le développement des transports en commun.*
La principale critique du dossier est de ne pas prendre en considération les modes actifs : cyclistes et piétons. Globalement le projet ne respecte pas les préconisations des différents documents de référence et n'est donc pas en compatibilité avec le projet de plan de déplacements urbains du Grésivaudan ni avec le schéma de cohérence territoriale.
D'ailleurs la DREAL, compétente en matière d'environnement conclut :
« Le projet semble toutefois se borner à la restauration de la situation précédente, alors qu'il aurait utilement pu inclure des élément pouvant aller dans le sens d'une amélioration des modes autres que la voiture particulière (infrastructures favorables aux déplacements cyclables par exemple) ».
De son côté, le SCoT préconise, entre autre :

- *d'inciter à l'usage des modes actifs,*
- *de prendre en compte le Schéma départemental des itinéraires cyclables de l'Isère,*
- *d'augmenter si possible l'espace public disponible pour les piétons et les cyclistes,*

L'association fait également un rappel des préconisations du PDU du Grésivaudan :

- *développer l'usage des modes actifs et passer de 1,6 à 3% la part modale pour le vélo,*
- *réaliser ou soutenir la réalisation d'aménagements sur les itinéraires cyclables.*

L'association affirme que des solutions à moindre coût existent et propose parmi celles-ci d'élargir le tablier du pont de 1 m à 2 m et de transformer les 90 cm des trottoirs prévus en bandes multifonctionnelles permettant la circulation des piétons et des vélos.
Voir également les observations n° O-301 et O-401 de Monsieur Bertrand CHRISTIAN

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° L-226 de l'Association GRENE, M. Pierre BANCILHON
Lettre remise le 14 décembre lors de la permanence n°3 (Voir observations n°O-302 et R-101)
L'association GRENE (Grésivaudan Nord Environnement) a été créée en 2013 à l'initiative de la FRAPNA Isère pour agir dans le domaine de la protection de l'environnement dans le Grésivaudan, entre Grenoble et Chapareillan, et sur les balcons de Belledonne et Chartreuse.
L'association GRENE insiste sur la nécessité d'avoir une piste cyclable correspondant aux recommandations de l'autorité environnementale ainsi qu'aux prescriptions suivantes du SCoT :

- *prévoir des accotements revêtus permettant la circulation des vélos et des piétons,*
- *favoriser un partage des espaces de voirie plus favorable aux modes alternatifs,*
- *améliorer le fonctionnement du système de déplacement dans le respect des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie.*

En conclusion, l'association GRENE demande que le futur pont de la Buissière soit muni de voies cyclables et piétonnes des deux côtés, comme pour le pont de St-Quentin sur Isère.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° R-227 de M. François VINCENT, Le Cheylas
Le 15 décembre 2017
Monsieur VINCENT, habitant Le Cheylas, se dit favorable à la reconstruction du pont : gain de temps, économie d'énergie.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° R-228 de Mme Nathalie XXX, Le Cheylas
Le 18 décembre 2017
Habitante du Cheylas, cette personne est favorable à la reconstruction du pont qui facilite l'accès aux deux rives de l'Isère.
Cependant elle souhaite qu'une piste cyclable soit prévue sur ce pont compte-tenu du développement de ce mode de déplacement.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-229 de l'Association le RIF, Goncelin
Le 18 décembre 2017
L'association RIF propose d'étudier la solution d'un passage par encorbellement.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° R-230 de M. David REVERSAS, Le Cheylas-Gare
Le 20 décembre 2017
Résident du Cheylas, M. REVERSAS affirme que la reconstruction du pont doit être prioritaire.
Il ajoute que le voisinage de l'ouvrage était très propice aux promenades familiales, il est donc important que la circulation piétonne et cycliste sur le pont soit sécurisée.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

2.3.3 Observations reçues par courriel sur le site dédié de la Préfecture

Observation n° C-001 de M. Gilles DELOUSTAL
Date : 02/12/2017 10:23
Monsieur Gilles DELOUSTAL se réjouit de la décision du département de l'Isère de démolir et de reconstruire le pont de la Buissière.
En revanche, il affirme que la "topographie du territoire avec des dénivelés importants", ni le fait supposé que "80% des trajets compris entre 1 et 5 km se fassent en voiture" ne peuvent être retenus pour justifier l'absence de voie cyclable sur le pont.
Il ajoute qu'en projetant de n'offrir que des voies pour les voitures et un trottoir de pour les piétons, le Département ne prend pas les mesures énergétiques qui permettront à la France de réduire ses dégagements de gaz à effet de serre comme il y est obligé par les engagements pris lors de la signature de l'accord international de Paris sur le climat en décembre 2015 au Bourget.
Il demande donc au Département de l'Isère de respecter ses engagements en matière de déplacement doux comme l'y oblige l'accord de Paris.
C'est pourquoi, Monsieur DELOUSTAL conclut en demandant au Département de réaliser sur ce pont une voie vélo sécurisée, en plus de la voie de circulation pour automobiles et de la voie piétonne prévus.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° C-002 de M. Raphaël Le BIHAN
Date : 04/12/2017 21:11
Après avoir consulté l'ensemble des documents concernant le projet de reconstruction du pont de La Buissière, Monsieur Le BIHAN tient à souligner quelques points qui ont particulièrement attiré son attention :
Malgré les efforts réalisés sur les bords de la départementale D1090, la traversée de la vallée reste compliquée pour les cyclistes.
Or, le projet tel que décrit ne propose pas de piste cyclable permettant de bénéficier d'une liaison aménagée entre la Buissière et le Cheylas.
Ce manque lui semble donc contradictoire avec les aménagements de la D1090, alors que ce nouvel ouvrage offre une occasion unique sur ce point.
En outre, son architecture en pierres de taille donnait au pont actuel un cachet que n'aura pas le futur ouvrage. Pourquoi n'avoir pas choisi une consolidation de l'existant ou une reconstruction à l'identique ?

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-003 de M. Claude MADER
Date : 08/12/2017 07:48
Monsieur Claude MADER habite Chapareillan et se rend souvent au Cheylas. Il est très favorable à la reconstruction, sans doute vitale pour le pont La Gâche Pontcharra qui subit seul les passages poids lourds et VL et ne va pas tenir aussi longtemps qu'il l'a déjà fait.
Il estime qu'il est indispensable de ménager une voie cycliste parce que beaucoup de cyclistes circulent sur les axes perpendiculaires au pont trop de passages ne sont pas encore aménagés.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-004 de M. Daniel COLIN
Date : 08/12/2017 13:10
Monsieur Daniel COLIN, cycliste Crollois, dit qu'il lui serait agréable que dans leur immense bonté, ces Messieurs-Dames du Département, prennent en compte les besoins des cyclistes d'utiliser une vraie piste cyclable sur le pont de la Buissière. Il ajoute vouloir épargner l'argumentaire connu de tous… Ou du moins d'être traités à minima comme une truite ou autre grenouille qui souhaite changer de bord !!!!

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-005 de M. Alain FAVERGEON
Date : 08/12/2017 14:58
Monsieur Alain FAVERGEON pose la question : « Est-il envisageable de prévoir un aménagement pour les cyclistes sur le pont ? ».

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-006 de Mme Anne TREGLOZE
Date : 08/12/2017 18:14
Après avoir pris connaissance du projet de reconstruction du Pont de La Buissière, Madame TREGLOZE, Conseillère municipale des Adrets, s'étonne de voir indiquer dans ce dossier aux rubriques 4.5.8.1.et 4.5.8.2 une argumentation voulant justifier de la non intégration dans le projet des modes "doux" de transport.
L'idée que les modes doux dans le transport sont peu utilisés dans le Grésivaudan traduit une méconnaissance des pratiques en développement.
Les collectivités mettent tout en œuvre pour favoriser les transports "doux" et en particulier le vélo. Des campagnes ont été faites par les communes (elle a mené elle-même cette campagne de sensibilisation en tant qu'élue de sa commune des Adrets), la communauté de communes, pour inciter les habitants, en montagne ou vallée, à l'utilisation en particulier des vélos à assistance électrique. Ceux-ci sont de plus en plus communément utilisés, justement dans les "dénivelés importants", mais aussi entre montagne et vallée.
Il est aberrant de faire le constat "du manque de sécurité et d'homogénéité des aménagements" et de ne pas y remédier.
Elle ajoute qu'il y a un grave problème de sécurité pour piétons et vélos lorsqu'il s'agit de trouver un passage sécurisé pour traverser l'Isère. Ceci peut être un motif de crainte pour les utilisateurs et donc un frein. Les voies piétonnes et vélos sur les voies de halage ne résolvent en rien la traversée de l'Isère pour ces mêmes utilisateurs.
Pour conclure Madame TREGLOZE est donc favorable à la reconstruction du pont de La Buissière si et seulement si cette reconstruction intègre une piste cyclable dédiée et sécurisée et un passage protégé pour le cheminement des piétons.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-007 de Mme Catherine GADAUD
Date : 08/12/2017 18:40
Pour Madame Catherine GADAUD, demeurant au Touvet, la reconstruction du pont du Cheylas à La Buissière est nécessaire. Mais il lui parait judicieux sinon indispensable que tous les modes de circulation puissent s'y faire; ce qui n'apparaît pas dans le projet actuel.

Elle ajoute que la vallée du Grésivaudan, très vivante, mais ainsi sujette à la pollution, doit continuer de développer les transports moins polluants que l'automobile. Il est donc important que le réseau voies cyclables s'agrandisse.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° C-008 de M. Marc TASSAN
Date : 08/12/2017 19:21
Monsieur Marc TASSAN fait remarquer que dans le projet de reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas il semblerait qu'aucune bande destinée aux déplacements des piétons, fauteuils roulants, cyclistes... ne soit prévue.
Il ajoute qu'il serait dommage de ne pas l'équiper (dans les 2 sens), le surcoût, dans la vie d'un ouvrage comme celui-ci, étant insignifiant.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-009 de Mme Myriam DUBOIS
Date : 08/12/2017 19:45
Madame Myriam DUBOIS, Déléguée Sécurité du Club de cyclotourisme de Goncelin, constate que le projet ne tient pas compte du passage des vélos. Or, de nombreux cyclistes utiliseront ce pont : des individuels, mais aussi le club de Goncelin dont elle fait partie, les clubs de Bernin, Meylan, Gières, Pontcharra et les nombreux clubs des environs de Chambéry.
Ceci est d'autant plus important à ses yeux que le pont de Tencin est particulièrement étroit et dangereux pour les cyclistes et que le pont de Brignoud, avec les bretelles d'autoroute, est particulièrement difficile à négocier pour les cyclistes !

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-010 de M. et Mme Denise et Michel SEINTURIER
Date : 08/12/2017 20:37
Pour Monsieur et Madame SEINTURIER, il est indispensable que le futur pont entre La Buissière et Le Cheylas comporte des "bandes" réservées aux cyclistes dans les deux sens. Ces aménagements doivent être séparés matériellement des voies réservées aux véhicules à moteurs et aux piétons. Il faut également aménager sur la route de part et d'autre du pont des "bandes" réservées aux déplacements doux afin de rejoindre celles existantes sur les routes en rives droite et gauche de l'Isère.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-011 de M. Philippe VOLPI
Date : 09/12/2017 15:11
M. Philippe VOLPI, Maire honoraire de La Terrasse, est favorable à la reconstruction du pont entre La Buissière et Le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel". Ceci lui semble indispensable à notre époque et pour l'avenir.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-012 de Mme Yvette FAVERGEON
Date : 09/12/2017 17:16
Licenciée du club cyclo de Goncelin et depuis 2013, Madame FAVERGEON mentionne qu'il n'est guère agréable de rejoindre Pontcharra et La Savoie car on se retrouve plusieurs fois sur des tronçons de routes départementales très fréquentées par de nombreux camions et véhicules les rendant très dangereuses.
Elle est étonnée de constater qu'aucune piste cyclable ne soit prévue dans ce nouvel ouvrage.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-013 de M. Claude BOULLIER
Date : 09/12/2017 17:55
Monsieur Claude BOULLIER est favorable à la reconstruction du pont entre La Buissière et Le Cheylas à condition exprès qu'une bande large soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-014 de M. Christian PERRIER
Date : 10/12/2017 11:47
Après consultation du dossier, Monsieur Christian PERRIER est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande (ou une passerelle) soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-015 de Mme Huguenotte BERNARD
Date : 10/12/2017 13:50
Pour Madame Huguenotte BERNARD, bien sûr que la reconstruction de ce pont est nécessaire, pour les habitants du secteur et pour soulager Pontcharra qui supporte le trafic détourné, alors que cette commune est déjà très chargée.
Elle demande de considérer et d'intégrer au projet les circulations piétonnes et cycles qui semblent peu considérées dans le dossier d'enquête.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-016 de M. Pascal VEUILLEN
Date : 10/12/2017 15:23
M. Pascal VEUILLEN, Conseiller municipal à Le Touvet, Conseiller Communautaire, est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.
Au sein de la Communauté de Commune du Grésivaudan et dans les communes respectives, de nombreuses actions pour favoriser les modes de déplacement doux sont mises en œuvre sur le territoire.

Le choix fait par le Département concernant le nouveau pont de La Buissière n'est pas cohérent. Tous les acteurs de la vie publique doivent s'engager vers une réduction de l'utilisation de la voiture, et favoriser les modes de déplacement alternatifs.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-017 de Mme Catherine PORTE
Date : 10/12/2017 16:06
À propos de la reconstruction du pont de la Buissière Madame Catherine PORTE affirme que ne pas prévoir de voie cyclable sécurisée va à contre-courant de ce qui est recherché dans le Grésivaudan, à savoir des modes de déplacement évitant le tout-automobile polluant.
Partir d'un constat actuel (80% des trajets se feraient par voiture aujourd'hui) et ignorer le but recherché (un allègement automobile réduisant la pollution) revient à jeter l'argent public par les fenêtres.
Elle dit « Oui au pont en tenant compte de l'avenir ».

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-018 de M. Auguste ROCCO
Date : 10/12/2017 16:14
M. Auguste ROCCO, demeurant à Goncelin est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-019 de M. Laurent DUBOIS
Date : 10/12/2017 19:15
Membre du club cyclotouriste de Goncelin (CAGC), M. Laurent DUBOIS a étudié attentivement le projet et constate qu'il fait la part belle aux voitures.
Il pense qu'en l'état, le projet ne permettra aux cyclistes de traverser l'Isère dans des conditions de sécurité suffisantes.
Les voies de circulation sont à peine assez larges et les 'trottoirs' ne seront pas cyclables.
Or ce pont est utilisé par de nombreux cyclistes. Par exemple, les membres des clubs de toute la vallée du Grésivaudan : Meylan, Gières, Bernin, Villard-Bonnot, Goncelin, Pontcharra, sans oublier Allevard, et aussi ceux de la très proche Savoie : Saint Pierre d'Albigny et les nombreux clubs de la périphérie de Chambéry.
Il pense que cela représente plusieurs centaines de personnes intéressées par ce projet. Les clubs ne représentent pas les seuls cyclistes. La population locale et les cyclos non affiliés seront aussi fortement concernés.
Ce problème de sécurité est malheureusement aussi présent pour de nombreuses infrastructures routières de notre vallée, et pour ce qui est des points de passage de l'Isère, la dangerosité des ponts de Brignoud et de celui de Tencin est connue des cyclos qui préfèrent les éviter.
En conclusion, Monsieur Laurent DUBOIS souhaite donc une évolution du projet pour que cet équipement qui durera de longues années soit conçu en prenant en compte des améliorations sur la problématique présentée dans ce message.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-020 de M. Rémi CHAUDURIÉ
Date : 11/12/2017 07:43
Architecte installé dans la commune de Barraux et membre actif de la Maison de l'architecture de Savoie depuis de nombreuses années, Monsieur CHAUDURIÉ est fortement impliqué dans la médiation et la sensibilisation des populations locales et des scolaires à l'aménagement et au développement durable de nos territoires alpins.
Pour lui, la reconstruction du pont de la Buissière constitue un projet d'équipement d'ampleur, dont la durée de vie s'inscrira dans un temps très long.
À ce titre, il estime que ce projet doit s'inscrire dans une démarche de développement durable, en intégrant de chaque côté des bandes suffisamment larges pour pouvoir permettre dans des conditions optimum de sécurité la circulation des piétons, des cyclistes et des futurs modes doux.
Il ajoute qu'en cas de difficultés budgétaires, il serait par ailleurs bien plus responsable de repousser ce projet de quelques années, plutôt que de le réaliser de manière précipitée en éludant l'enjeu d'avenir que représente les déplacements doux.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-021 de Mme Geneviève GRISOLLET
Date : 11/12/2017 08:39
Elle faisait du vélo avec ses enfants et empruntait le pont de Goncelin afin de traverser l'Isère pour pouvoir se promener plus tranquillement sur le chemin de l'empereur et en général sur les chemins agricoles.
Un jour, elle a cru mourir d'effroi lorsque sa fille âgée de 12 ans circulait sur le pont et que 2 camions se sont engagés à leur tour sur ce pont, chacun dans un sens. Elle se demande encore comment l'accident ne s'est pas produit.
Actuellement, elle continue à l'emprunter à pied pour des promenades. Les trottoirs sont vraiment trop étroits comme celui de la Terrasse pour être en sécurité.
Ce vécu explique pourquoi elle donne son avis sur la construction du pont de la Buissière. Il est indispensable de construire un pont qui prenne en compte le passage des piétons et des cyclistes.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-022 de M. Olaf FABIANI
Date : 11/12/2017 09:56
Monsieur Olaf FABIANI se dit favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté de la route pour la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel. C'est une donnée importante pour la circulation dans la vallée dans les années à venir.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-023 de Mme Karine LORANG
Date : 11/12/2017 10:02
Madame Karine LORANG est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-024 de M. Sammy VIENOT
Date : 11/12/2017 10:47
Monsieur Sammy VIENOT est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas, à condition qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel. En effet, il pense que la mobilité doit être envisagée sous l'angle d'une pluralité de modes de déplacement et que les besoins seront probablement amenés à évoluer au cours des décennies à venir.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-025 de Mme Martine BONNET
Date : 11/12/2017 12:01
Madame Martine BONNET est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-026 de M. CHENEVAL
Date : 11/12/2017 13:17
Vouloir reconstruire le pont sur l'Isère entre la Buissière et Le Cheylas est une très bonne nouvelle pour Monsieur CHENEVAL mais seulement si cette reconstruction intègre une piste cyclable sécurisée et un passage protégé pour le cheminement des piétons. Il faut respecter nos engagements en matière de protection de l'environnement et de pollution de l'air !

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° C-027 de M. et Mme Corinne et Éric CLAMECY
Date : 11/12/2017 14:54
Dans le cadre de l'autorisation environnementale nécessaire pour la démolition et la reconstruction du pont de La Buissière, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de l'Isère, une enquête publique est organisée du 20 novembre au 20 décembre 2017.
M. et Mme Corinne et Éric CLAMECY transmettent leurs observations qui seront également déposées à la Mairie de La Buissière.

Lettre de Monsieur Éric CLAMECY joint au courriel ci-dessus, datée du 08/12/2017
Habitant la commune de La Buissière depuis 17 ans, l'affaissement du pont a été ressenti par la majorité des habitants comme un bouleversement, une injustice.
La construction éventuelle d'un nouveau pont ne devra en aucun cas reproduire la situation d'insécurité que vivaient au quotidien les riverains.
Si le projet est maintenu, ce pont ne devra autoriser que les véhicules avec un tonnage inférieur à 7,5 tonnes, malheureusement l'expérience montre que ces limitations ne sont guère respectées.
Sans sécurité et sans limitation des poids lourds, ce projet n'est pas la solution.
Par contre, un autre projet, remontant aux années 2000, réunit toutes les qualités : il s'agit de la création d'un pont au niveau de la zone d'activité de la ville de Pontcharra.
En conclusion, Monsieur Éric CLAMECY recommande de privilégier ce nouveau projet à celui de la reconstruction du pont de la Buissière.
Éric CLAMECY

Lettre de Madame Corinne CLAMECY joint au courriel ci-dessus, datée du 08/12/2017
En complément de la lettre de son mari, Madame Corinne CLAMECY tient à préciser :

1- *Ont été jugés légaux les arrêtés municipaux interdisant la circulation des transports routiers de marchandises d'un poids total en charge de plus de 6 tonnes mais prévoyant des exceptions permettant la desserte locale des véhicules dont les origines ou destinations sont limitées à l'agglomération.*
2- *Le Conseil d'État a admis la légalité d'un arrêté municipal motivé par le danger permanent que constituent le trafic routier et l'atteinte permanente à la tranquillité des riverains qu'occasionnait la circulation des poids lourds.*
3- *La responsabilité communale pourrait éventuellement être recherchée dans l'hypothèse où le maintien de la circulation des poids lourds occasionnerait un préjudice matériel aux riverains.*

Pour ces raisons, Madame Corinne CLAMECY recommande de ne plus accepter des camions pouvant être dangereux pour les riverains ou pouvant être préjudiciable pour la commune.
Corinne CLAMECY

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids lourds

Observation n° C-028 de Mme Madeleine BALOYAN
Date : 11/12/2017 15:37
Madame Madeleine BALOYAN dit NON à un pont sans piste cyclable ni trottoir.
Un nouveau pont sans piste ni même bande cyclable et un trottoir réduit à 0,60 m (et non 1 m) pour les piétons et les personnes à mobilité réduite est absolument insensé et repose sur une argumentation erronée, sans vision d'avenir.
Toutes les collectivités aujourd'hui (Le Grésivaudan par exemple à travers son PDU) prennent en compte le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle et le Département de l'Isère ouvre un crédit de plus de 6 millions d'euros en négligeant cette problématique.
Comment sera assurée la sécurité quand on considère le trafic intense des Poids Lourds desservant les zones industrielles du secteur, en provenance ou en direction de l'autoroute.

Voir également l'observation n° O-403 de Madame BALOYAN
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-029 de Mme Audrey MARRON
Date : 11/12/2017 16:10
Madame Audrey MARRON est pour la reconstruction du pont de la Buissière à condition qu'un espace soit prévu pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les vélos (avec une vraie piste cyclable bien distincte de la route, et pas juste un trait sur la route !)
Habitante du Cheylas gare, elle aimerait pouvoir aller à Goncelin en vélo avec ses enfants en toute sécurité et de façon confortable. Or la meilleure option pour ceci est de l'autre côté du pont.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-030 de M. Hervé LABARDE
Date : 11/12/2017 16:44
M. Hervé LABARDE est favorable au projet de reconstruction du pont de la Buissière, mais à condition qu'une bande soit réservée de chaque côté du pont à la circulation des piétons et cyclistes, ce qui n'est pas le cas sur le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-031 de M. François COUTURIER
Date : 12/12/2017 00:02
Monsieur François COUTURIER est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-032 de M. Georges PUJOL
Date : 12/12/2017 09:27
La reconstruction de ce Pont est primordiale pour toute une économie locale, le projet tel que défini avec des trottoirs pour les piétons répond à la sécurité comme auparavant et ce pont n'était pas accidentogène. Monsieur Georges PUJOL est en faveur du projet car les ponts de Goncelin et Pontcharra sont saturés avec risque de mise en péril de ces ouvrages anciens,

Thème : Pertinence du projet

Observation n° C-033 de M. Michel NOLLY
Date : 12/12/2017 09:50
Habitant du Touvet, Monsieur Michel NOLLY est un utilisateur du pont de la Buissière (du temps où celui-ci était fonctionnel). Il se rend régulièrement au Cheylas et utilisait ce pont. Il a aussi pu constater sa dangerosité du fait de l'absence de bande cyclable.
Le problème est encore accru pour les cyclistes accompagnés d'un enfant à vélo.
C'est pourquoi il demande de bien vouloir étudier la possibilité de rendre ce pont moderne et en accord avec les usages d'aujourd'hui en y ajoutant ***deux bandes cyclables***
Il serait dommage que cet investissement soit repris d'ici à quelques années pour y adjoindre cet élément qui devrait nous sembler indispensable des aujourd'hui.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-034 de M. Jean-Louis ROLLY
Date : 12/12/2017 13:49
Monsieur Jean-Louis ROLLY est favorable mais il a noté que seule la circulation automobile était prise en compte. Les alternatives comme le vélo ou la traction animale ne sont pas étudiées. Il souhaiterait que ces aménagements complémentaires soient effectués. À noter qu'il est dangereux pour un attelage à cheval de traverser en même qu'un véhicule à moteur. Il n'y a aucun pont sur l'Isère qui peut assurer cette traversée en toute sécurité (y compris les fauteuils roulants).

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-035 de Mme Sylvie LARGE
Date : 12/12/2017 14:02
Madame Sylvie LARGE demande expressément l'ajout d'une voie réservée aux cyclistes, piétons et fauteuils roulants sur le pont reconstruit entre la Buissière et le Cheylas, ce qui n'est pas prévu dans le projet actuel. Cela paraît indispensable.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-036 de M. R. TAFFOREAU, Le Cheylas
Date : 12/12/2017 15:47
Monsieur R. TAFFOREAU est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.
Son épouse est en fauteuil et lui fait du vélo pour aller chez leur fille à La Gâche

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-037 de M. Julien DEMADE
Date : 12/12/2017 16:40
Chercheur au CNRS, spécialiste notamment des déplacements, Monsieur Julien DEMADE a appris avec une grande surprise que le projet de reconstruction du pont de la Buissière ne prévoyait pas de piste cyclable. Il se permet d'attirer l'attention sur les points suivants :
- la substitution des déplacements actifs aux déplacements motorisés individuels, est en France d'une manière générale, et dans le Grésivaudan en particulier, un enjeu sanitaire et économique de toute première importance. En effet, la pollution atmosphérique liée aux déplacements automobiles représente en France chaque année la perte de 500.000 années de vie pour cause de décès prématuré. Or pour des raisons topographiques, la pollution atmosphérique est, dans le Grésivaudan comme dans toutes les vallées alpines, particulièrement forte.
- une telle substitution des déplacements actifs aux déplacements motorisés individuels est parfaitement envisageable sur des effectifs massifs, dans la mesure où la plupart des déplacements motorisés s'effectuent sur des distances extrêmement faibles : en France d'une manière générale, et il n'en va pas différemment dans le Grésivaudan, 40 % des déplacements automobiles en agglomération sont inférieurs à 3 km.
La condition principale pour que puisse s'effectuer un tel report est cependant de créer des infrastructures qui ne soient pas dangereuses pour les cyclistes, ce qui est typiquement le cas lorsque sur une voie à 90 km/h on ne prévoit pas un cheminement cyclable séparé. L'absence de cheminement cyclable prévue sur le point de la Buissière va donc à l'encontre de tout ce que l'on peut attendre d'une politique rationnelle des déplacements.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-038 de M. Olivier DEBICKI (Saint-Vincent de Mercuze)
Date : 12/12/2017 17:10
M. Olivier DEBICKI est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande protégée soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-039 de M. Georges ROUSSET (Bernin)
Date : 12/12/2017 17:45
Monsieur Georges ROUSSET est favorable à la reconstruction du pont de la Buissière sous la condition exprès que soit réservée, de chaque côté de la voie, une bande permettant la circulation en sécurité des piétons, cyclistes et fauteuils roulants.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-040 de Mme Jocelyne CHANAL
Date : 12/12/2017 18:52
Madame Jocelyne CHANAL est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-041 de M. Renaud ARTRU
Date : 12/12/2017 19:22
« Monsieur le Commissaire,
Veuillez trouver ci-joint mes remarques sur le dossier d'enquête publique
Renaud Artru
Conseiller municipal délégué à l'Environnement à La Terrasse,
Secrétaire de Grésivaudan Nord Environnement (GRENE) »

Pièce jointe : Enquête publique sur la reconstruction du pont de La Buissière
Le nouveau pont devrait avoir 8,20 m de large avec 2 chaussées de 3 m et 2 trottoirs de 1,10 m, mais pas de voie cycliste.
Un projet de barrage est en cours d'étude, juste en aval du pont, pouvant comporter une piste cyclable et un passage piéton, mais il n'y a aucune certitude sur sa réalisation ni son calendrier, entrainant de toute façon une traversée de chaussée dangereuse.
Les principales critiques du dossier sont :
Page 31, dans le chapitre Compatibilité avec le SCoT, ce dernier indique :
« Pour les piétons et les cyclistes, le long des axes de circulation, les collectivités territoriales et maître d'ouvrage sont invités à :
- *Prévoir des accotements revêtus permettant la circulation des vélos et des piétons,*
- *Favoriser un partage des espaces de voirie plus favorable aux modes alternatifs à la voiture,*
- *Améliorer le fonctionnement du système de déplacement*

La compatibilité avec le SCoT (p.166), le PDU du Grésivaudan en cours d'élaboration (p.167), la PCET 38 (p.172) et le PCEAT du Grésivaudan (p.173), peut être mise en doute car ils demandent tous le développement de nouvelles formes de mobilité.
En conclusion, Monsieur Renaud ARTRU demande un élargissement des 2 trottoirs du pont à au moins 2 m pour permettre la circulation des vélos en sécurité (il y a peu de piétons).

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-042 de M. et Mme Stéphanie et Cyril BROCHERIEUX (Le Cheylas)
Date : 12/12/2017 20:33
Monsieur et Madame Stéphanie et Cyril BROCHERIEUX sont très favorables à la reconstruction du pont, ce dernier est pour nous essentiel et cela pour de nombreuses raisons.
Lui, est originaire de la Buissière et ce pont a toujours été là dans ses souvenirs : c'était un très beau pont qui a malheureusement été bien endommagé par tous les passages de camions …
Ce pont est le lien entre 2 rives : depuis qu'il est fermé les deux communes n'ont plus d'échanges, il faut faire un détour très important pour se rendre à la Buissière (15 minutes au lieu de 5).
Un pont qui facilitait les échanges culturels et commerciaux : les habitants du Cheylas peuvent plus difficilement se rendre aux différentes manifestations proposées à la Buissière : balade autour du livre / foire des bourgeons / les représentations des théâtreux etc…

Il en est de même pour les habitants de la Buissière qui ne peuvent plus se rendre à la pharmacie / au fleuriste / à la boulangerie du Cheylas. Sans doute Netto serait encore là si le pont n'avait pas été endommagé …
Ce pont permettra également de désengorger les ponts de la Gâche et de Goncelin (aux heures de pointe il y a des bouchons impressionnants) : ces ponts risquent d'ailleurs de céder un jour.
Serait-il possible de créer une voie pour les cyclistes sur le nouveau pont pour plus de sécurité ?
Ils attendent avec impatience la reconstruction de notre pont.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-043 de M. et Mme Thierry et Beate BONGRAND (St-Vincent de Mercuze)
Date : 12/12/2017 21:25
Monsieur et Madame Thierry et Beate BONGRAND reprennent le commentaire de la DREAL :
« Le projet semble toutefois se borner à la restauration de la situation précédente alors qu'il aurait utilement pu inclure des éléments pouvant aller dans le sens d'une amélioration des parts modales des modes autres que la voiture particulière (infrastructures favorables aux déplacements cyclables par exemple). »
Ils notent le paragraphe suivant de l'étude d'impacts : 4.5.8.1.3. Modes doux
Les modes doux sont peu utilisés dans le Grésivaudan, du fait :
- *de la topographie du territoire, avec des dénivelés importants ;*
- *du manque de sécurité et d'homogénéité des aménagements.*

Cette assertion est discutable, sauf pour ce qui est du manque de sécurité au passage des ponts (Goncelin, Pontcharra). Le vélo est de plus en plus utilisé pour les déplacements de proximité, notamment depuis l'introduction des vélos électriques. Par ailleurs le vélo est très utilisé pour les loisirs dans le Grésivaudan. En ce qui nous concerne nous faisons régulièrement du vélo à partir de chez nous à St-Vincent de Mercuze dans la vallée, soit pour faire des petites courses soit pour le loisir.
Dans sa conception actuelle le nouveau pont comporte deux trottoirs piétons. Rien n'est prévu pour les cyclistes. Ils suggèrent d'étudier un franchissement du pont en site propre partagé Piéton/cyclistes. À noter que les piétons sont peu nombreux en comparaison des vélos.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-044 de M. Michaël BERRANGER
Date : 12/12/2017 22:46
M. Michaël BERRANGER est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-045 de M. Clément CAIX
Date : 13/12/2017 09:26
Enfin, il a été décidé de refaire le pont sur l'Isère entre la Buissière et le Cheylas.
M. Clément CAIX fait la remarque suivante ***: Si on avait surveillé et entretenu les piliers de ce pont il ne serait jamais tombé.***

Il ajoute : Depuis le printemps 2013, que de temps perdu par les usagers. Que de la pollution supplémentaire émise par les embouteillages sur les parcours de remplacement. (RD523 à Goncelin). Que de nuisances supplémentaires supportées par les riverains de ces routes.
Que d'accidents supplémentaires provoqués par l'augmentation du trafic.
A-t-on calculé le coût de tout cela ? Et pourquoi a-t-on attendu su longtemps ???
Maintenant il faut démolir pour reconstruire. (nuisances supplémentaires…)
Il pose la question suivante : ***avez-vous prévu avec le passage pour piétons ; une accessibilité de passage pour les cyclistes ?***
Et il termine et ajoutant : Ne faites pas comme presque partout, un trottoir avec bordures obligeant les cyclistes à rester sur la chaussée et les exposer avec le danger des automobilistes.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-046 de Mme Jeanne ERHARD
Date : 13/12/2017 09:55
Madame Jeanne ERHARD, habitante du Grésivaudan, médecin et cycliste, est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-047 de M. Brice LAGUIONIE
Date : 13/12/2017 13:22
Les ponts sur l'Isère sont rares donc importants pour les déplacements, qu'ils soient en véhicules motorisés ou en mode doux, tels que vélos ou piétons.
Le département de l'Isère favorise les déplacements en vélos, avec la création des bandes cyclables. Autant le réseau aménagé pour les vélos dans le sens longitudinal de la vallée du Grésivaudan commence à être correct, autant il n'en est pas du tout le cas dans le sens transversal. L'aménagement du pont existant est toujours complexe et couteuse, voire impossible.
Il serait vraiment dommage, voir irresponsable, de construire un nouveau pont sans prévoir les espaces nécessaires pour une circulation cycliste en toute sécurité.
Aussi, Monsieur Brice LAGUIONIE, habitant de la commune du Touvet, demande que le projet soit modifié pour inclure les espaces de circulation des cyclistes en plus des piétons et des véhicules motorisés.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-048 de Mme Bérengère PIERRE
Date : 13/12/2017 17:07
Après lecture attentive du dossier d'enquête publique concernant la reconstruction du Pont du Cheylas/La Buissière, Madame Bérengère PIERRE est ravie de lire que ce pont qui manque aujourd'hui beaucoup dans les échanges transversaux de la vallée du Grésivaudan sera reconstruit d'ici quelques années.
En revanche, elle ne comprend pas comment un tel projet ne prend pas en compte un espace réservé aux cyclistes alors que l'usage du vélo (« loisir » ou « travail » ne cesse de croître).
Il est impensable aujourd'hui de ne pas prévoir une VRAI SECURISATION des cyclistes sur nos routes et encore moins sur nos ponts !

Aujourd'hui, de nombreux citoyens souhaitent se rendre à la gare à vélo pour effectuer le trajet domicile-travail autrement qu'en voiture individuelle et chaque jour le pont Le Touvet-Goncelin très fréquenté par les automobilistes, camions et bus rend la traversée du pont excessivement dangereuse et stressante. Certains citoyens préfèrent finalement se rendre à la gare de Goncelin en voiture en raison de ce point noir alors qu'ils préfèreraient s'y rendre à vélo.
C'est pourquoi, les résidents des communes environnantes, demandent de penser l'aménagement du pont du Cheylas - La Buissière à LONG TERME (>100 ans) et vous demandons de prévoir une bande réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes ou une passerelle métallique attenant à l'ouvrage (moins onéreuse).
Il sera impossible par la suite d'envisager un tel aménagement !

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-049 de Mme Anne-Marie ERHARD (Barraux)
Date : 13/12/2017 17:46
Concernant la reconstruction du pont entre Le Cheylas et La Buissière, Madame Anne-Marie ERHARD pense qu'il est primordial d'éviter de construire un pont uniquement pour les voitures comme cela était le cas du pont précédent car le passage en vélo ou à pied était extrêmement dangereux.
Elle pense qu'au vu de l'investissement cela serait une aberration de ne pas penser aux cyclistes et aux piétons surtout si c'est un pont très sollicité par les cyclistes.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-050 de M. Pascal LELEU (Pontcharra)
Date : 13/12/2017 18:17
Monsieur Pascal LELEU fait part de sa grande impatience de voir le projet du pont de la Buissière aboutir. Depuis sa fermeture la commune de Pontcharra est engorgée aux heures de pointe, avec les inconvénients que cela représente en matières de temps perdu, mais également environnemental avec des files de véhicules aux ralenti. De plus, loin d'être un expert en la matière, il se pose la question de savoir si le pont entre Pontcharra et La Gâche a été conçu pour supporter un tel trafic. Voilà les raisons citoyennes qui le poussent à donner aujourd'hui son avis.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° C-051 de Mme Esther DUCLOT
Date : 13/12/2017 20:48
Madame Esther DUCLOT est ravie que la construction du pont entre la Buissière et Le Cheylas soit enfin prévue prochainement.
Malheureusement elle est déçue qu'aucune piste cyclable ne soit prévue pour les vélos. La vallée est un lieu de promenade pour de nombreux cyclistes et, avec ses enfants, elle a fait de nombreuses fois la traversée de ce pont que ce soit à pied ou en vélo pour aller voir des amis du côté du Cheylas.
Elle espère qu'une solution sera trouvée pour un aménagement partagé entre voitures, vélos et piétons.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-052 de M. Christophe CHAUVIN, Président de Association GRENE
Date : 14/12/2017 00:23
Voici l'avis de l'association de protection de l'environnement Grésivaudan Nord Environnement (GRENE), que Monsieur Christophe CHAUVIN préside.
Pour GRENE le pont de la Buissière, indispensable pour la circulation automobile, ne l'est pas moins pour la circulation cycliste dans le cadre de la promotion actuelle des déplacements doux.
Au moment où se structurent les réseaux de pistes cyclables des deux côtés de l'Isère, avec notamment la variante de la Via Rhôna (Véloroute V63), ce serait un non-sens politique et à terme un gâchis de fonds publics que de manquer l'occasion d'une liaison transversale adaptée, alors qu'il n'en existe actuellement pas entre Bernin et Chambéry.
La construction d'une voie cyclable correspond aux recommandations de l'autorité environnementale dans son avis, et aux prescriptions du SCoT qui invitent les collectivités à :
1 - Prévoir des accotements revêtus (ou bandes multifonctionnelles) permettant la circulation des vélos et des piétons … (SCOT p. 352 §4.5.2.)
2 - Favoriser un partage des espaces de voirie plus favorable aux modes alternatifs à la voiture en solo, pistes cyclables, (SCOT p. 360 §4.5.3.3.3.).
3 - Améliorer le fonctionnement des déplacements dans le respect des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie (SCOT p. 797).
Nous demandons donc que le futur pont de la Buissière soit muni de voies cyclables et piétonnes des deux côtés, comme cela a été récemment le cas pour le pont de St-Quentin sur Isère.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-053 de M. Bernard REVIL-SIGNORAT (Le Touvet)
Date : 14/12/2017 08:27
Monsieur Bernard REVIL-SIGNORAT pense qu'Il est très regrettable que rien ne soit prévu pour les déplacements sécurisés pour les vélos.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-054 de Mme Aurore BLAISE
Date : 14/12/2017 11:28
Madame Aurore BLAISE est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-055 de Mme Agathe BOUCHARD
Date : 14/12/2017 14:48
Habitante de Barraux, Madame Agathe BOUCHARD est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas avec un gros bémol sur l'absence de voie piétonne et cyclable. En effet, elle pense que tout nouveau projet public devrait inclure tous les modes de transport.
Elle espère que le projet sera modifié dans ce sens pour faciliter l'utilisation des transports verts.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-056 de M. Denis DALBON
Date : 14/12/2017 15:40
Monsieur Denis DALBON indique simplement :
« Il faut refaire le pont pour la sécurité ».

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-057 de M. Jean-Paul CHOLLET (Crolles)
Date : 14/12/2017 16:22
Monsieur Jean-Paul CHOLLET mentionne :
« La reconstruction du pont reliant La Buissière et Cheylas est actée.
Mais le projet ne tient pas compte d'une liaison modes doux (piétons/cycles PMR).
C'est ahurissant !!!!
Alors que le monde (société civile, structures étatiques, associations) se mobilise pour une meilleure qualité de vie (air, hygiène de vie, transport mode doux, loisir), sociabilité des échanges), on constate que ce projet ne propose ***rien pour les modes doux*** *en complément des voies automobiles.*
Qui est responsable de ce projet (les services techniques) et qui le valide (les politiques) »

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

Observation n° C-058 de Mme Huberte ANDRIEUX (Froges)
Date : 14/12/2017 18:58
Madame Huberte ANDRIEUX est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas, mais, en tant que cycliste, qui fait régulièrement du vélo dans le Grésivaudan, elle trouverait déplorable que ne soit pas prévue une bande de circulation réservée aux cyclistes et aux piétons sur cette nouvelle construction.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-059 de Mme Claire CHAPON
Date : 14/12/2017 20:57
Madame Claire CHAPON est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-060 de M. Benoît TUPIN
Date : 15/12/2017 17:06
Monsieur Benoît TUPIN est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-061 de M. Pierre PAPINE (La Terrasse)
Date : 15/12/2017 18:38
Monsieur Pierre PAPINE est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel. Il ajoute qu'il va de soi qu'un parapet de non franchissement et de protection des populations vis-à-vis des véhicules devra être également mis en place de part et d'autres de la voirie automobile.
En conséquence, je vous prie de bien vouloir tenir compte de mon avis dans les attendus de votre enquête.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-062 de M. Damien AGUILAR et Mme Laure BERGERET (Pontcharra)
Date : 15/12/2017 21:49
Monsieur Damien AGUILAR et Madame Laure BERGERET souhaitent appuyer le projet de la construction d'un nouveau pont sur l'axe La Buissière et Le Cheylas. Cette construction permettra de désengorger les autres ponts passant sur l'Isère tels que celui de la Gâche/Pontcharra.
La circulation est tellement dense aux heures de pointe que nous mettons un temps infini pour quitter la ville ou rentrer en ville. Le bouchon commence à au moins 500 m du rond de la gare sur toutes les directions et reprend dans l'autre sens depuis la Gâche.
Avant la fermeture du pont de la Buissière, la circulation était plus fluide.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° C-063 de M. Vincent GAY
Date : 15/12/2017 22:10
Bien sûr, Monsieur Vincent GAY, Conseiller municipal à Crolles, est favorable à la construction du pont reliant la Buissière au Cheylas.
Par contre, il constate qu'aucun aménagement n'est prévu sur cette infrastructure pour permettre la traversée en sécurité des piétons, cycles et personnes à mobilité réduite. Cela parait complétement inacceptable : un pont est bâti pour plusieurs centaines d'années et doit prévoir l'ensemble des flux : nous sommes déjà en grande difficulté sur les ponts actuels qui n'ont pas ces aménagements dans la vallée du Grésivaudan, obligeant les cyclistes et piétons à se mettre en danger ou à se reporter sur la voiture. Or le Grésivaudan a un plan de déplacement qui vise à favoriser les modes doux, c'est une nécessité pour le Plan Climat Air Energie Territorial, c'est une nécessité pour désengorger nos villes et villages de la voiture, c'est une nécessité pour améliorer notre cadre de vie.
D'autre part, c'est également une question d'équité sociale : ceux qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture, un des freins à l'insertion économique des personnes éloignées de l'emploi, doivent pouvoir se déplacer en sécurité sur d'autres modes et pouvoir élargir leur rayon d'action de recherche d'emploi.
En construisant une telle infrastructure aujourd'hui, il est impensable de ne pas prévoir d'emblée ces aménagements mode doux. Il faut donc réviser ce projet et rajouter les 10 ou 20% au budget pour permettre ces aménagements.
Merci de bien vouloir ajouter cette remarque à l'enquête et, je l'espère, en tenir compte dans vos conclusions. Je reste à votre disposition pour en discuter.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-064 de M. Guy ETELLIN
Date : 16/12/2017 09:29
Monsieur Guy ETELLIN est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-065 de M. Pascal LARGE
Date : 16/12/2017 13:22
Le pont de la Buissière doit être reconstruit. Il y a donc une opportunité rare d'aménager un passage sécurisé pour TOUS les usagers. Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser notre vélo pour nous rendre à notre travail par exemple.
Il est donc impératif que ce pont ne soit pas prévu uniquement pour les voitures, ce qui reviendrait de facto à mettre en danger les autres usagers de la route, déjà nombreux, et qui le seront encore plus dans les années à venir.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-066 de Mme Emmanuelle VEROVE
Date : 16/12/2017 15:48
Madame Emmanuelle VEROVE est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-067 de Mme Yasmine KLEIN (Crêts en Belledonne)
Date : 16/12/2017 16:04
Madame Yasmine KLEIN est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.
Elle ajoute :
Sur le pont d'la Buissière on y passe, on y passe
Sur le pont du Cheylas on y passe à vélo
Les piétons ont toute leur place,
Les fauteuils roulants eux aussi
Sur le pont d'la Buissière on y passe, on y passe
Sur le pont du Cheylas on y passe tous ensemble

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-068 de M. Michel ROUSSY (Grenoble)
Date : 16/12/2017 16:29
Monsieur Michel ROUSSY a pris connaissance des caractéristiques du pont qui va être reconstruit entre Le Cheylas et La Buissière.
Dans le descriptif d'ouvrage le profil y est décrit ainsi : chaussée de 6m, 2 voies de 3 m.

Il n'a rien trouvé concernant la mobilité douce.
Il ne s'oppose pas à la reconstruction de ce pont mais il est incroyable de constater qu'apparemment, rien n'a été prévu pour la mobilité douce. C'est d'autant plus incompréhensible tandis qu'une véloroute reliant Valence à Annecy est en cours d'élaboration (V63).
La véloroute est une colonne vertébrale et apportera une nouvelle activité économique à la condition que les utilisateurs puissent changer de rives.
Cyclotouriste pratiquant, il a constaté que les ponts traversant les rivières sont des points de concentration du trafic et se faire doubler que ce soit à 70 ou à 90 km/h est particulièrement stressant quand on se traine à 10 ou 20 km/h.
Il faut revoir ce projet et exiger un passage séparé de la chaussée automobile pour les cycles, rollers et autres poussettes, au minimum par l'ajout d'une passerelle en encorbellement.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-069 de M. Christophe CASSEBRAS (Le Cheylas)
Date : 17/12/2017 11:31
Monsieur Christophe CASSEBRAS, n'est pas contre la reconstruction du pont. Bien au contraire, le fait de ne pas pouvoir circuler sur cet ouvrage, depuis son affaissement intervenu il y a des années (2013), nous manque cruellement.
Cependant, il ne faudrait pas se contenter de réaliser un pont destiné uniquement aux voitures, camions et autre moyens de transport motorisé. Tel que présenté, l'ouvrage ne sera pas adapté aux cyclistes, piétons, poussettes, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.
En 2014, 159 cyclistes ont été tués sur les routes, cela représente 4,7% des accidents mortels.
Les autres ponts de la vallée (Brignoud/Crolles, Tencin/La Terrasse, Goncelin/Le Touvet, Pontcharra/La Gache) ne sont pas adaptés à la sécurité des personnes exposées (piétons, cyclistes,…) ; et en tant que cycliste il a déjà connu plusieurs frayeurs lors de la traversée de ces ouvrages.
*L'augmentation du budget pour la construction d'un pont où chacune et chacun peuvent circuler en toute sécurité et toute sérénité ne justifie pas cette décision : **La sécurité n'est pas un luxe et elle n'a pas de prix**.*

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-070 de M. Philippe DEMAY
Date : 17/12/2017 16:59
Monsieur Philippe DEMAY fait part de ses observations dans le cadre de l'enquête publique :
Au regard des difficultés de circulation que les usagers rencontrent dans la ville de Pontcharra.
Au regard du flux croissant de camions entre la zone industrielle de Pré Brun et l'accès à l'autoroute.
Au constat de l'inefficacité des feux tricolores qui ne régulent pas correctement les flux variables suivants les heures de la journée et restent très accidentogènes.
Au vu des bouchons quotidiens en provenance de l'autoroute, de Les Marches, et de la gare de Pontcharra générés par l'unique traversée de l'Isère proposée par le Pont de La Gâche.
La reconstruction d'un pont sur l'Isère à La Buissière ne répond pas aux problématiques de circulation actuelles et surtout futures.

- *En supposant que le flux de camions de la Zone Industrielle de Pré Brun se détourne du rond-point de La Gâche pour accéder à l'autoroute par l'hypothétique pont de la Buissière, quid des conditions de vie des riverains sur la traversée de Le Cheylas gare ? Détour qu'ils ne feront probablement pas, vu l'augmentation de distance générée pour accéder à l'autoroute*

- *Les usagers arrivant de Les Marches feront ils le choix de ne pas prendre le pont de La Gâche pour continuer jusqu'au pont de La Buissière ?*

Le seul intérêt de ce pont réside dans l'utilisation attendue et légitime de quelques riverains de La Buissière et du Cheylas, et surtout dans la facilité d'accès à l'autoroute pour les sociétés d'exploitation de bois installées à la gare du Cheylas. Sociétés dont la responsabilité de la dégradation du pont actuelle est facilement envisageable au vu des camions surchargés qui l'on si longtemps emprunté.

Dans une réflexion globale et en prenant en perspective le développement économique de Pontcharra et la croissance de la population, il me parait bien plus opportun de rapidement investir :

- *Dans la création d'une route partant du rond-point sud de la Zone Industrielle de Pré Brun avec un pont enjambant l'Isère dans une partie des plus étroites et d'un second pont au-dessous de l'autoroute pour déboucher dans la Zone Industrielle de La Buissière.*
- *Dans l'aménagement d'un rond-point pour l'accès autoroute rassemblant la nationale, la nouvelle route décrite ci-dessus et l'accès à l'autoroute.*

Cette infrastructure permettra de détourner les flux de camions des zones habitées et de délester le pont de La Gâche, mais également d'offrir un contournement routier de Pontcharra permettant de rejoindre la déviation de La Rochette.

Voici donc la position de Monsieur Philippe DEMAY :

Dans une perspective d'aménagement global du territoire et en anticipant la croissance des flux dans une région à croissance économique et démographique souhaitée par tous, la reconstruction à l'identique du pont de La Buissière ne peut pas être une priorité du département de l'Isère.

À contrario; la fluidification des liaisons Nord-Sud Rive Droite - Rive Gauche autour de Pontcharra ne pourra être que favorable au développement de cette ville, tout en limitant les contraintes quotidienne des usagers.

Thème : Pertinence du projet

Observation n° C-071 de Mme Élisabeth RUSSU

Date : 17/12/2017 16:59

Pour Madame Élisabeth RUSSU, il semble important de prévoir un accès pour les piétons et les cyclistes sur la route du pont de la Buissière.

C'est un secteur très fréquenté et dangereux pour les cyclistes.

Une piste cyclable serait le bienvenu pour que voitures et vélos cohabitent en toute sécurité.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-072 de Mme Maryse DUC (Le Cheylas)

Date : 17/12/2017 20:54

Madame Maryse DUC se réjouit de la décision du département de l'Isère de démolir et reconstruire le pont de la Buissière.

En revanche, elle pense que ni la « topographie du territoire avec les dénivelés importants », ni le fait supposé que « 80% des trajets compris entre 1 et 5 km se fasse en voiture » ne peuvent être retenus pour justifier l'absence de voie cyclable sur le pont.

Elle habite au Cheylas et travaille à Chapareillan et dit avoir réalisé ce parcours en vélo à de nombreuses reprises mais elle a cessé de la faire du fait de nombreux tronçons dangereux et non sécurisés.

Le Département doit prévoir « sécurité et homogénéité des aménagements » lorsqu'il projette d'en construire de nouveaux. Cela permettra à des modes doux de déplacement de se développer.
Nous sommes nombreux à attendre des itinéraires sécurisés pour se déplacer à vélo.
En projetant n'offrir que des voies pour les voitures et un trottoir de 65 cm pour les piétons, le Département ne prend pas les mesures qui permettront à la France de réduire ses dégagements de gaz à effet de serre.
C'est pourquoi, elle demande au Département de réaliser sur ce pont une voie vélo sécurisée et une voie piétonne correcte (un piéton peut être en fauteuil roulant ou avoir une poussette).
Il existe la possibilité de créer un pont à encorbellement.
Elle termine en affirmant : « Nous sommes au 21ème siècle et devons construire un pont pour le 21ème siècle ! »

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-073 de M. Pierre GUIGNOUARD
Date : 17/12/2017 23:02
Pour Monsieur Pierre GUIGNOUARD, l'annonce de la construction d'un nouveau pont sur l'Isère entre les communes de Le Cheylas et de La Buissière est accueillie avec joie pour les habitants de ces communes et de celles avoisinantes. L'absence d'un pont à cet endroit oblige nombre d'habitants à des détours importants.

Malheureusement apprendre que le pont ne disposera que d'un trottoir de 65 centimètres et d'aucun aménagement sécurisé pour les cyclistes, ni pour les personnes en fauteuil, ni pour les piétons accompagnés d'une poussette me pousse à croire que les décideurs raisonnent encore avec des schémas dignes d'un autre siècle.
L'argument affirmant que le surcoût pour un aménagement sécurisé pour piétons et cyclistes est conséquent n'est pas recevable. Que dire du nombre croissant de cyclistes victimes d'accidents de la route, du nombre croissant de citoyens souffrant de maladies chroniques respiratoires à cause de la pollution atmosphérique.
Il est faux de prétendre que peu de personnes ont prêtes à se déplacer en vélo. Il est par contre vrai de dire que de nombreuses personnes ne peuvent surmonter leur peur de circuler en insécurité à bicyclette sans bande cyclable.
De nombreux jeunes parents sont prêts à éduquer leurs enfants aux déplacements doux ; il suffit de se rendre dans les villes ou des équipements sécurisés existent pour voir des adultes accompagnés de jeunes cyclistes.
Monsieur Pierre GUIGNOUARD habite le Cheylas ; en vélo, il emprunte toujours avec angoisse la route qui traverse la vallée entre Goncelin et Le Touvet : ni le pont sur l'Isère, ni celui sur l'autoroute ne possède de bande cyclable.
Il demande donc que le projet soit modifié en incluant une bande cyclable et piétonne sécurisée.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-074 de M. Bastien DAOLIO
Date : 18/12/2017 08:02
M. Bastien DAOLIO est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-075 de M. BATHAIL
Date : 18/12/2017 09:28
Monsieur BATHAIL favorable à la reconstruction du pont de la Buissière à condition que soit aménagée de chaque côté de celui-ci une bande de circulation permettant la sécurité des cyclistes, des piétons et des personnes handicapées...
Ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-076 de M. Albert CESSIEUX, Association AF3V
Date : 18/12/2017 11:31
Vous trouverez ci-joint notre avis défavorable sur le projet présenté du pont de la Buissière ainsi que des propositions pour mettre en œuvre le passage de piste cyclables sur le pont.
Albert Cessieux ; AF3V, Délégué Régional Auvergne Rhône Alpes

Voir l'observation n° L-127 de l'association AF3V, M. Albert CESSIEUX
Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-077 de M. Francis ODIER, Association FRAPNA Isère, Grenoble
Date : 18/12/2017 13:51
La FRAPNA Isère accueille favorablement le principe de la reconstruction du pont de la Buissière, ce qui devrait favoriser les échanges entre plusieurs communes du Grésivaudan tout en réduisant les distances parcourues sur certains trajets.
Cependant, la FRAPNA Isère déplore la non prise en compte des usagers cyclistes et piétons, en contradiction totale avec les enjeux environnementaux de notre siècle et avec le besoin de favoriser les déplacements « doux ».
Nous avons bien noté l'avis de l'autorité environnementale qui ne laisse aucun doute sur les insuffisances du projet actuel : le projet « se borne à la restauration de la situation précédente alors qu'il aurait utilement pu inclure des éléments pouvant aller dans le sens d'une amélioration des parts modales des modes autres que la voiture particulière (infrastructures favorables aux déplacements cyclables par exemple) ».
La FRAPNA Isère s'associe pleinement au collectif d'associations locales qui demande que le projet soit revu de manière à intégrer des espaces cycles et piétons sécurisés, incitatifs pour cette catégorie d'usagers.
La FRAPNA Isère demande au commissaire enquêteur de remettre un avis défavorable au projet tel qu'il est actuellement conçu.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-078 de M. François SACHET (La Terrasse)
Date : 18/12/2017 14:38
M. François SACHET est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas ***à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes****, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel*

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-079 de Mme Juliette HALLET (La Flachère)
Date : 18/12/2017 15:31
Madame Juliette HALLET est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-080 de Mme Juliette WEISS (Lumbin)
Date : 18/12/2017 16:02
Madame Juliette WEISS est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à la condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation douce : bande piétonne et bande cycliste. Ce n'est pas le cas dans le projet actuel et c'est bien dommage !

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-081 de Mme Colette PAYEN VIGNE (St-Pierre d'Allevard, Crêts en Belledonne)
Date : 18/12/2017 16:08
A l'occasion de l'Enquête Publique sur la réfection du Pont de la Buissière, que les citoyens appellent de leurs vœux, car ils n'ont que trop attendu, Madame Colette PAYEN insiste sur le fait que ces travaux doivent fournir un service plus performant que l'ancien Pont.
À savoir, adapter la largeur au service maximum, accessible aux vélos et aux chaises roulantes, et à toute mobilité réduite, comme aux promeneurs, en bandes latérales de chaque côté même si l'on doit aménager les abords et les accès du pont au niveau de la route.
Ce n'est pas le cas de l'actuel projet !

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-082 de M. Gérard GARCIA
Date : 18/12/2017 18:15
Une très bonne nouvelle que la reconstruction du pont de la Buissière,
Monsieur Gérard GARCIA s'étonne qu'aucune bande cyclable ne soit prévue, sachant que l'ouvrage va être plus large que le précédent. Il aurait été souhaitable d'avoir un trottoir de chaque côté digne de ce nom plus une bande cyclable matérialisée ou voir protégée.
Une partie du trafic ente la Buissière et le Cheylas est faite par des grumiers lourdement chargés jusqu'à 70 ou 80 tonnes, il faut donc penser à construire un ouvrage pouvant supporter ces poids.
Les autres véhicules étant des VL, plus le pont est large plus la vitesse est élevée, pourquoi ne pas réduire également la vitesse sur la traversée du pont ?

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids-lourds

Observation n° C-083 de M. Christophe LEURIDAN (Meylan)
Date : 18/12/2017 19:01
Le pont entre la Buissière et le Cheylas doit être reconstruit. Le projet actuel ne prévoit pas d'aménagement pour les modes actifs, ce qui est un manque regrettable. Le pont de la Buissière fournit un bon itinéraire aux cyclistes voulant rejoindre le Cheylas et Moretel de Mailles depuis l'itinéraire cyclable Grenoble-Chambéry.

Néanmoins, la ligne droite incite les automobilistes à la vitesse.
Pour éviter les dépassements rasants et dangereux, Monsieur Christophe LEURIDAN demande instamment qu'une bande soit réservée de chaque côté du pont à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes.
Cette bande pourrait être protégée par une bande rugueuse.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Limitation poids-lourds

Observation n° C-084 de Mme Magalie QUINTON
Date : 19/12/2017 19:01
Infirmière libérale basée sur Le Cheylas, Madame Magalie QUINTON a des patients sur La Buissière / Ste Marie d'Alloix / La Flachère….
L'accès par Goncelin non seulement rallonge en km et en temps horaire l'accès aux soins à ces patients mais en plus Goncelin devient de plus en plus encombré Matin et soir par nombre de personnes circulant. (Comme l'est La Gâche !)
L'accès à autoroute par La Buissière déchargeait le pont de La Gâche et GONCELIN d'un certain nombre de véhicules.
Madame Magalie QUINTON est donc plus que favorable à sa reconstruction et pour un accès aux soins facilité pour tous.
Par contre, le projet actuel ne semble pas intégrer un accès sécurisé pour les piétons/vélos/ poussettes ou fauteuils roulant ce qui semble en totale inadéquation avec les habitudes des habitants du Grésivaudan.

Thème : Pertinence du projet, Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-085 de M. Patrick PEREZ (Le Cheylas)
Date : 19/12/2017 11:56
Monsieur Patrick PEREZ est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas à condition exprès qu'une bande soit réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel.

Thème : Sécurité cyclistes et piétons

Observation n° C-086 de Mme Françoise BOUSSON (Chapareillan)
Date : 19/12/2017 18:28
Enquête publique du pont de la Buissière-Le Cheylas et l'on ne peut que vous en remercier.
Madame Françoise BOUSSON, Docteur à Chapareillan est favorable à la reconstruction du pont entre la Buissière et le Cheylas mais regrette que la circulation pour les piétons, vélos et modes doux ne soit pas prise en compte, ce qui n'est pas cohérent avec les enjeux cruciaux de réchauffement climatique et de santé publique (lutte contre la pollution atmosphérique, développement des mobilités douces favorisant l'activité physique).
Elle demande donc l'étude d'une bande réservée de chaque côté à la circulation des piétons, fauteuils roulants et cyclistes, ce qui permettrait à ce projet d'être vraiment moderne et en phase avec les besoins de notre temps

Thème : Sécurité cyclistes et piétons, Protection de l'environnement

2.3.4 Observations reçues par courriel en dehors de la période de l'enquête publique

Observation n° C-087 de Mme Florence GOURDEL
Date : 21/12/2017 11:20
En tant qu'habitante de la vallée, Madame Florence GOURDEL trouve dommage que le projet en cours ne prévoit pas de voie cyclable. Beaucoup de cyclistes parcourent la vallée et les routes de montagne. Ils pourraient alors emprunter le pont en toute sécurité, d'autant plus que ce pont mène à la piste cyclable aménagée de long de l'Isère.

Remarque du commissaire enquêteur
Cette observation reçue après la clôture de l'enquête n'est pas prise en considération.

2.3.5 Coupure de presse : Le Dauphiné Libéré du 17 décembre 2017

GRÉSIVAUDAN | À quelques jours de la fin de l'enquête publique sur la construction d'un nouveau pont

Ça coince déjà un peu sur le futur pont de La Buissière

Certains tenaient à venir à vélo depuis Le Touvet ou Goncelin, bravant la pluie et le froid. D'autres, à pied, habitent au Cheylas, non loin de cette rue de la Gare qui mène au pont de La Buissière. Hier matin, une petite cinquantaine de personnes, membres et soutiens d'associations, se sont ainsi arrêtées côté Cheylas, juste avant ce "pont pour tous" qu'ils réclament depuis quelques semaines.

« Il faut quelque chose pour tous les déplacements doux »

À quatre jours de la fin de l'enquête publique sur le projet de construction d'un nouvel ouvrage, en lieu et place de celui fermé depuis 2013 à la suite de l'affaissement d'une de ses piles, il fallait marquer le coup. Dire d'abord que ce futur pont, qui pourrait voir le jour en 2019, « est une bonne nouvelle » ; regretter ensuite et surtout l'absence d'aménagements pour les déplacements doux : « On l'a constaté dès l'ouverture de l'enquête publique le 20 novembre, rappelle Pierre Bancilhon, vice-président de l'Association de protection de l'environnement Grene (Grésivaudan Nord Environnement), sous prétexte que les déplacements doux étaient peu développés dans le Grésivaudan… C'est plutôt curieux. Sous prétexte aussi que le relief était trop difficile, que manquait de sécurité au niveau des déplacements. Il y a beaucoup d'incohérences là-dedans. Si on construit un pont, il faut absolument quelque chose pour tous les déplacements doux, les vélos, les piétons. »

L'année de sa fermeture, le pont de La Buissière comptait jusqu'à 2 500 véhicules par jour. Un chiffre qui justifie aujourd'hui le scénario retenu par le Département (lire par ailleurs). Pour les militants, au contraire, cette réalité-là est celle d'hier. Obsolète. « Les déplacements doux sont en plein développement, ajoute Pierre Bancilhon. Il y a récemment la véloroute qui va de Grenoble à Chambéry et lorsque vous la pratiquez, vous voyez que le nombre d'usagers est bien plus important qu'avant. Si l'on crée une voie transversale des deux côtés, évidemment, les gens vont vouloir l'emprunter. Il y a seulement 3 kilomètres entre Le Cheylas et La Buissière. Il n'y a aucun pont transversal sur l'Isère, depuis Crolles jusqu'à Pontcharra, qui a un passage sécurisé pour les déplacements doux. Ces liaisons entre les rives sont essentielles. »

Pour Marie-Christine Couic, membre du collectif Le Rif, association de Goncelin, « la plaine agricole est pour nous un espace de loisirs. Être obligé de prendre la voiture pour aller dans la plaine pour faire du vélo, du sport, ça n'a aucun sens. On ne peut avoir un pont ici sur le même modèle que celui que l'on a construit il y a cinquante ans. Les enjeux sont différents ! »

Céline FERRERO

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2017 | 7

Hier matin, des responsables et soutiens d'associations, des habitants, se sont rassemblés au Cheylas, juste avant d'arriver sur le pont de La Buissière, pour manifester contre l'absence d'aménagements (pistes cyclables, trottoirs) pour les modes de déplacements doux. La reconstruction de l'ouvrage, par le département, est prévue à l'automne prochain. Photo Le DL/C.F.

« Si le Département avait consulté, nous n'en serions pas là »

Si elle salue l'investissement du Département dans la véloroute, l'Association de Développement des transports en commun (ADTC) n'en est pas moins critique sur le dossier du pont de La Buissière. « Le département refait un ouvrage dans l'esprit du passé, déplore l'un de ses membres Bertrand Christian. D'accord il n'est pas prioritaire par rapport à d'autres mais il y a là une opportunité. Quand on construit un pont, c'est pour des décennies. »

Autre point de friction : le manque de consultation et de concertation. « Ce n'est plus acceptable car je considère qu'au moment de l'enquête publique, le projet est déjà abouti. La consultation, elle vient au moment de l'élaboration du projet. Si le Département avait consulté avant, nous n'en serions pas là. Cet ouvrage a été décidé en petit comité sans ouverture vers l'usager. »

Quelle suite donner à cette action qui, disons-le, n'a tout de même pas rassemblé les foules ? « Nous déposerons un avis concernant ce pont, répond M. Christian. On doit revoir le commissaire-enquêteur la semaine prochaine [avant la date butoir du 20 décembre, NDLR] pour discuter, comme il nous l'a demandé, des solutions possibles. On nous dit que ça coûte plus cher. Bien sûr, une offre de services n'est pas gratuite, mais il faut la replacer dans un contexte de long terme. Si l'avis du commissaire-enquêteur est négatif, on nous dit qu'il faudra alors revoir le projet, que cela va ralentir sa réalisation. Certes, mais est-on à six mois près pour un pont qui va servir dans les cinquante ans à venir ? Non. Alors autant le faire correctement. »

Recueilli par C.F.

3 PIÈCE JOINTE N°3 - DÉLIBÉRATION des CONSEILS MUNICIPAUX

3.1 Délibération du Conseil municipal de la commune de La Buissière

DDT

SH - Arch

Commune de LA BUISSIERE
Place de la Mairie
38530 LA BUISSIERE
Tél. 04 76 97 32 13
Fax 04 76 08 59 41
communelabuissiere@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 8 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants 7
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2017
PRESENTS : BORDET Nathalie, BLANCHEMAIN Camille, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, CHARLET Céline, DEDIEU Marc, MAITRE André,
ABSENTS : BARD Guillaume, CARRARO Stéphane, MAUSS Stéphane, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien
SECRETAIRE : BORDET Nathalie

ENQUETE PUBLIQUE PONT DE LA BUISSIERE – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DECISION N°1

Après délibération et échange de vues, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (contre : 0 – abstention : 0) émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la démolition et la reconstruction du pont de La Buissière pour des raisons économiques, sociales, environnementales.

Délibéré les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme

Le Maire, André MAITRE

PREFECTURE DE L'ISERE
- 2 JAN. 2018
SECTION COURRIER N°5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE
Service Environnement
PE :
PN :
Autre service :
- 4 JAN. 2018
PEMA :
ASST :

Affiché le 29/12/2017

3.2 Délibération du Conseil municipal de la commune du Cheylas - page 1

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Thierry GALIPOT, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI, M. Robert COUPLAIX

Ont donné procuration : Mme Florence FAIS à Delphini DUMINI
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à Jérôme LOOSDREGT
Mme Anne DALESSIO à Marie-Claude CERANA
M. Lionel ARGOUD à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Mme Antoinette PALMER

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 15 décembre 2017	Vendredi 15 décembre 2017	Mardi 26 décembre 2017

8- Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de démolition et de reconstruction du pont de La Buissière

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-300-DDTSE01 du 27 octobre 2017 relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de démolition et de reconstruction du pont de La Buissière,

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique,

Vu la demande du Département de l'Isère reçue le 15 mai 2017 et le dossier l'accompagnant comportant une évaluation environnementale par laquelle il sollicite l'autorisation de réaliser la démolition et la reconstruction du pont de La Buissière, sur les communes du Cheylas et de La Buissière,

Vu la désignation par le Président du Tribunal administratif de Grenoble, en date du 12 octobre 2017, du commissaire enquêteur,

Considérant qu'il en résulte que l'opération projetée est soumise au titre du L.181-1 du code de l'environnement à autorisation environnementale et doit donc faire l'objet d'une enquête publique,

Considérant que l'enquête publique a été ouverte le 20 novembre 2017 et prendra fin le 20 décembre 2017,

Le conseil municipal est appelé à donner son avis motivé sur la demande d'autorisation au regard des incidences environnementales dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. La délibération sera transmise à la DDT et au commissaire enquêteur.

Il est rappelé que la commune du Cheylas n'a cessé depuis 2013, date d'affaissement d'une pile du pont, d'appeler à la reconstruction de cet ouvrage. Le temps écoulé aurait pu démontrer son inutilité. Bien au contraire, le déficit de liaison entre les communes de La Buissière et Le Cheylas démontre l'impérieuse nécessité de rétablir cette connexion entre les deux rives via la RD166.

Ainsi, le conseil municipal du Cheylas émet un avis très favorable à sa reconstruction et par conséquent, au projet présenté par le conseil départemental de l'Isère dans le cadre de l'enquête publique.

Conseil municipal / 2017 .12.19 H

3.3 Délibération du Conseil municipal de la commune du Cheylas - page 2

Ce projet apporte notamment de réelles améliorations en matière environnementale. Il tend à favoriser la circulation des flux hydrauliques en milieu de rivière en raison des choix techniques retenus par le département, dont le nombre de piles passant de quatre à une. Par ailleurs, la suppression du seuil assurera une fluidité de passage à la faune aquatique. La restauration de la liaison La Buissière/Le Cheylas désengorgera les communes de Goncelin et Pontcharra et réduira ainsi la pollution atmosphérique.

Outre ces considérations environnementales, la reconstruction du pont est primordiale en terme de mobilité au sein du bassin de vie du Haut Grésivaudan. Au-delà de la jonction La Buissière/Le Cheylas, le pont permet de relier la Rive droite à la Rive gauche (RD1090 à RD523) mais également les coteaux s'étirant de Crêts-en-Belledonne au Pays d'Allevard via la RD287.

A ce titre, le pont de la Buissière constitue un outil essentiel pour les échanges économiques, sociaux et culturels du territoire. Il a vocation à assurer la mobilité des populations mais aussi la desserte des zones industrielles.

Il apparaît ainsi que la reconstruction du pont répond pleinement aux besoins en matière de circulation et de respect de l'environnement. Toutefois, il semblerait que ce projet n'intègre pas les modes doux de déplacement par la réalisation de trottoirs répondant aux normes d'accessibilité et de voies cyclables. Il paraît difficile de concevoir qu'un tel ouvrage structurant et dont la longévité s'apprécie en siècles puisse ne pas contenir ces aménagements dès sa conception. Ainsi, n'est-il pas opportun de réaliser ces installations lors de la reconstruction du pont, d'autant que le territoire a adopté un plan de déplacement urbain et un schéma départemental des pistes cyclables. Au vu de ces éléments et afin de garantir la sécurité des piétons et des cyclistes, la commune du Cheylas, exprime son souhait d'intégration des modes doux de déplacement, étant précisé que, priorité est donnée à la reconstruction du pont indépendamment de ces aménagements.

En conclusion, la commune du Cheylas émet un avis très favorable dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de démolition et de reconstruction du pont de La Buissière.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **EMET** un avis très favorable dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de démolition et de reconstruction du pont de La Buissière.

Décision : Adopté à l'unanimité

Acquittement reçu le : 24/12/2017

N° AR (Identifiant) : 038-213801004-20171219-DE_20171219-DE

Conseil municipal / 2017 .12.19 H